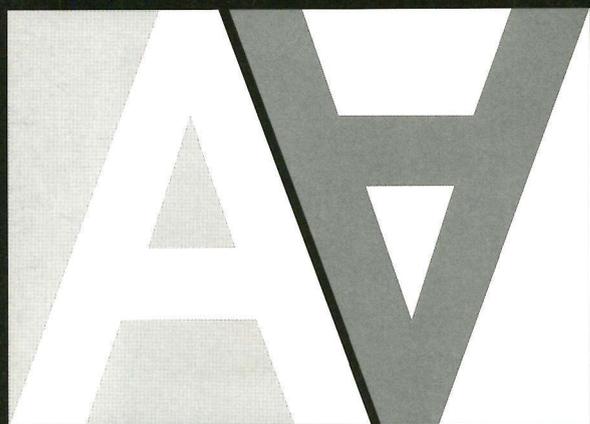


AUVERGNE

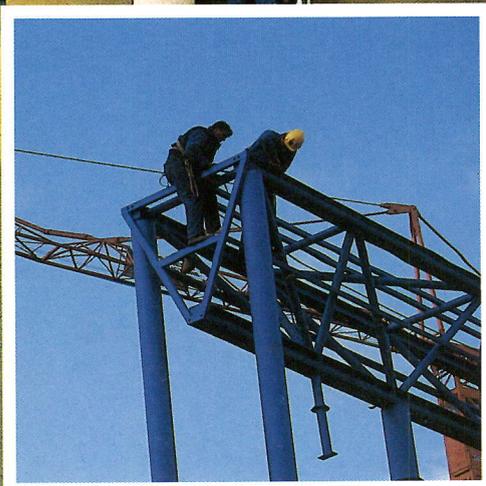


ARCHITECTURES

REVUE DU CONSEIL
REGIONAL DE L'ORDRE
DES ARCHITECTES
NOVEMBRE 1996
N°14



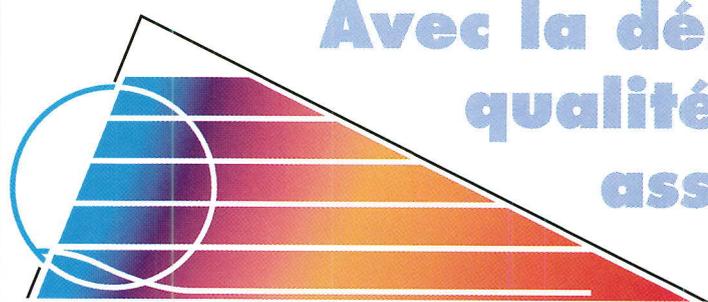
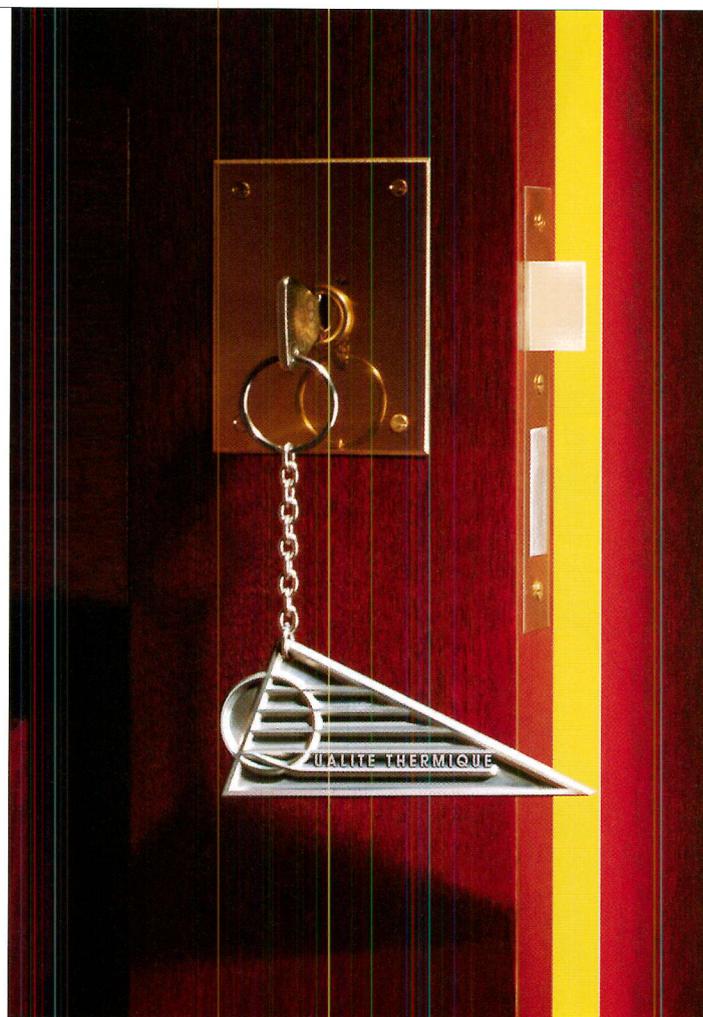
Coordonnateur
pour la Sécurité et la
Protection de la Santé
Mission
ou métier



L'ivresse
des
collèges

**TOUTES LES
CONSTRUCTIONS
NE SE
VALENT PAS**

le confort et la performance
d'un chauffage dépendent du
respect de la réglementation
thermique

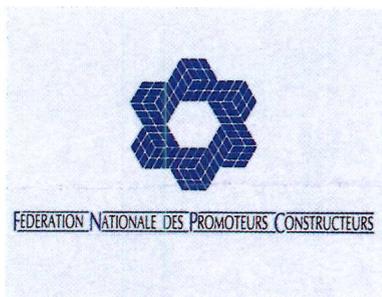


**Avec la démarche
qualité thermique,
assurez-vous**

**de la satisfaction
de nos clients
communs**

QUALITE THERMIQUE
Entrez, vous êtes bien.

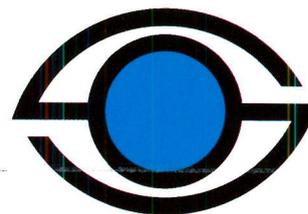
p a r t e n a i r e s p o u r l a q u a l i t é



FEDERATION NATIONALE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS



EDF GDF SERVICES
CLERMONT-FERRAND



SOCOTEC

4

conseil de l'ordre

- Renouveau du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
- La gestion du tableau
- Marchés publics : obligations fiscales et sociales
- La valeur du point
- L'exposition "Séquence bois"
- Les concours toujours
- Un architecte à l'Institut des Hautes Études de la Sécurité intérieure.
- L'ensemble de la profession soutient le Conseil Régional de l'Ordre.
- Direction de l'Agriculture, de la Forêt et loi de la jungle.

La revue du
Conseil
régional
de l'Ordre
des
Architectes
d'Auvergne.

Edition : Ordre des Architectes Région Auvergne, 40 bd Charles de Gaulle - 63000 Clermont-Ferrand. Tél. 04.73.93.17.84. Fax. 04.73.34.39.09
Directeur de la publication : Roland Ondet
Comité de rédaction : Jean-Claude Collet / Christine Descœur / Jean-Pierre Espagne / Anne Montrieux.
Conception Réalisation : G. de Bussac S.A. 04.73.92.32.78 avec la participation de Vice Versa pour la réalisation graphique, de Denis Couderc et Michel Josselin pour la rédaction
Publicité : G. de Bussac / Michel de Féligonde. Tél. 04.73.62.81.08
Dépôt légal : 4e trimestre 1996.



s o m m a i r e

N° 14
Novembre 1996
Prix au numéro :
20 francs.
Abonnement :
50 francs.

Photo de couverture :
Collège "Le Stade" à Courmon d'Auvergne. Architectes : Denis Ameil et André Jalicon. Photo : Christophe Camus.

Vignette :
Photo : Denis Couderc.

18

dossier

Le point de vue des Présidents

"Auvergne Architectures" a donné la parole aux présidents de Conseils Généraux, maîtres d'ouvrage de tous ces collèges.

Clin d'œil
Fuir

20

savoir-faire

- La maison à Bostfaucher à Marsac-en-Livradois
- Une forme inattendue à Clermont-Ferrand

6

actualités

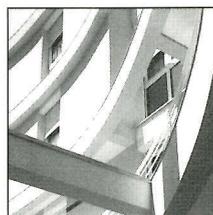
Coordonnateur pour la Sécurité et la Protection de la Santé : mission ou métier

Nouveau et inutile "flic des chantiers" pour les uns, élément déterminant pour une meilleure prévention selon les autres : vaste débat, où le profil de coordonnateur se superpose au plus près à celui de l'architecte. Au point de les confondre ?

8

brèves - actualités

- Le centre d'expositions de Clermont-Ferrand : un goût amer
- Une équipe régionale primée au concours European
- L'Europe des architectes
- Une exposition sur les lycées d'Auvergne
- Les sages "années folles" de Clermont-Ferrand
- Une œuvre de Vigneron ravagée par le feu
- Le profil de la future Halle des expositions



10

dossier

L'ivresse des collèges

Au cours des dix dernières années, les Conseils Généraux de la région ont investi des dizaines de millions de francs pour remettre aux normes les collèges. Mais les conditions de mise en œuvre n'ont pas toujours été faciles, car il s'agit le plus souvent de réhabiliter des établissements qui continuaient à fonctionner pendant les travaux. Et chacun de s'interroger : doit-on privilégier "l'opération-tiroir" ou "l'opération coup-de-poing", le réaménagement ou les constructions neuves ? Une enquête de Michel Josselin.

22

l'observatoire

L'Observatoire des concours dans la région Auvergne.

annonces

Demandes d'emploi, vente de matériel.

carnet

Malgré des conditions matérielles difficiles, la qualité architecturale française trouve actuellement une reconnaissance unanime. L'Auvergne n'est pas en reste dans ce domaine et apporte également sa contribution à la construction du patrimoine architectural et culturel de demain. La superbe exposition "La Région, le Lycée et l'Architecte" témoigne avec faste de la qualité architecturale mise au service de la jeunesse d'Auvergne par la Région. Auvergne Architectures s'est déjà fait l'écho dans son n° 2 (novembre 92) "du bon usage de l'Architecture" dans les lycées. Aujourd'hui, c'est aussi à travers la réhabilitation des collèges que la culture architecturale fait son entrée dans le cursus scolaire.

Produits pour la plupart vers la fin des années soixante selon un processus assimilable à la "conception-réalisation", nombre de ces bâtiments illustrent jusqu'à la caricature le manque d'expérience total de ce mode de production en la matière. Pourtant, c'est bien sur ce même mode qu'a failli s'instaurer leur réhabilitation.

e n j e u

L'intervention de la profession a permis d'infléchir le choix du maître de l'ouvrage vers un mode de conception qui permette de concilier des objectifs pratiques de mise en sécurité et une qualité d'espace propice à l'épanouissement des élèves.

Les réalisations présentées ici démontrent clairement :

- Que la rénovation d'un tel type de bâtiment est évidemment possible dans le processus classique de conception indépendante de la réalisation.

- Que ce processus classique est, non seulement possible, mais de surcroît, générateur de qualité au plus grand bénéfice des générations à venir.

C'est là une position de principe, de déontologie que notre Conseil Régional de l'Ordre s'évertue à défendre.

La qualité de ces exemples apporte s'il en est besoin, un flagrant démenti à ceux qui ne verraient à travers nos prises de position qu'une vulgaire attitude bassement corporatiste.

Il serait dommageable que nos édiles mal inspirés par quelque mauvais génie, ne comprennent pas le vrai sens de notre démarche dans l'intérêt public de l'Architecture.



Jean-Pierre Espagne, Président

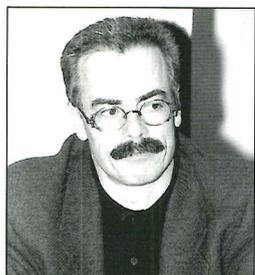
Renouvellement du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes. A l'issue des élections du 15 février et du 20 mars dernier, la nouvelle équipe du conseil régional de l'Ordre des Architectes est en place. Quatre nouveaux conseillers (dont deux jeunes femmes) ont rejoint les anciens non sortants ou réélus.

Le nouveau Conseil se compose donc comme suit :



Président :

Jean-Pierre Espagne
(Saint-Flour / Cantal)



Vice-Présidents :

Jean-Claude Collet
(Pérignat-les-Sarliève /
Puy-de-Dôme)



Dominique Gendre
(Thiers / Puy-de-Dôme)

Secrétaire Général : Pierre Courtial (Clermont-Ferrand / Puy-de-Dôme)

Trésorier : Daniel Rossato (Avermes / Allier)

Conseillers : Denis Ameil (Chamalières / Puy-de-Dôme) - Philippe Boudignon (Le Puy-en-Velay / Haute-Loire) - Marie-Noëlle Ebilly (Beaumont / Puy-de-Dôme) - Anne Montrieul (Chamalières / Puy-de-Dôme) - Antoine Morand (Dorat / Puy-de-Dôme) - Alain Perret (Clermont-Ferrand / Puy-de-Dôme) - Marc Perrin (Moulins / Allier).

Quelques modifications au niveau de l'organigramme : il a en effet été décidé de supprimer les quatre commissions mises en place par les précédents Conseils (trop difficiles à gérer pour un conseil réduit à 12 membres) et d'axer l'action pour les deux années à venir sur deux thèmes prioritaires :

- **Le monde économique et les pratiques professionnelles** (sous la responsabilité de Dominique Gendre)

Secteur formation : Philippe Boudignon ; secteur concours-commande-contrat : Antoine Morand ; secteur relation avec les partenaires, syndicats, défense de la profession, insertion des jeunes : Marc Perrin.

- **Communication et prospective** (sous la responsabilité de Jean-Claude Collet)

Relation avec l'école d'Architecture, actions et relations internationales : Alain Perret ; relation avec les médias, la revue "Auvergne Architectures" et Culture architecturale : Anne Montrieul. ; relation avec les politiques, maîtres d'ouvrage et administrations : Denis Ameil.

Par ailleurs, Pierre Courtial a la charge du Tableau, de la discipline, de l'entraide et des assurances professionnelles.

Le trésorier Daniel Rossato assure le suivi des finances.

Gestion du Tableau. Il est rappelé à l'ensemble des confrères que toutes modifications ou demandes concernant leur inscription ordinale (attestations, certificats...) doivent être effectuées auprès de leur Conseil Régional et non auprès du Conseil National.

Marchés publics : obligations fiscales et sociales.

L'arrêté du 31.12.1995 définit les nouveaux imprimés de déclaration à fournir par les candidats à un marché public, en application de l'art. 55 du Code des Marchés Publics. Les anciennes versions des imprimés référencés MPE/DC/94EXP et MCL/DC/3/94EXP ne sont plus disponibles.

Ces nouveaux imprimés sont valables pour les marchés de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics. Ils sont disponibles à l'Imprimerie Nationale - Département Diffusion - BP 514 - 59505 Douai Cedex - Tél. 03 27 93 90 70 - Fax. 03 27 93 70 96.

A titre expérimental, un exemplaire télécopié de ces imprimés et leur mode d'emploi (MOD.C.56) peut être obtenu par Minitel en composant 36.15 CCM ou 36.16 CCM.

Valeur du point. A compter du 1er juin 1996 : 31,40 F - A compter du 1er octobre 1996 : 31,70 F.

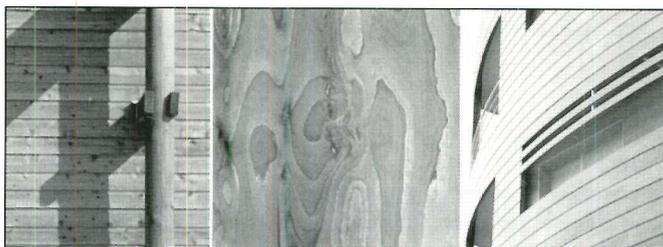
Exposition "Séquence bois". Les quatre départements de la Région Auvergne ont reçu tour à tour l'exposition "Séquence bois" produite pour le compte du CNDB (Centre national du bois) par la Maison de l'Architecture (organe de communication et de promotion de l'Architecture du Conseil National de l'Ordre des Architectes) et Promobois.

Cette exposition présentait une centaine de réalisations en bois, œuvres d'architectes médiatiques (Perrault, Piano, Nouvel) ou inconnus. Le président Jean-Pierre Espagne dans son discours d'inauguration, faisait ressortir trois observations essentielles :

- Sur l'utilisation du bois : éternel élément de base du vocabulaire de l'architecte au même titre que la pierre, la brique, le béton, l'acier ou le verre, le bois démontre au travers de cette exposition qu'il demeure en permanence présent dans l'écriture architecturale contemporaine.

- Sur la spécificité de la démarche architecturale : on y trouve en effet nombre de réalisations de "stars" de la profession qui doivent leur notoriété à des œuvres déclinées dans un autre registre de matériau; démontrant ainsi l'absurdité qu'il y a de catégoriser les concepteurs en fonction d'un matériau qu'ils ont utilisé un jour, d'un programme qu'ils ont eu à traiter, etc.

- Sur la place de l'architecte dans le processus de la construction : aucun bâtiment agricole ne figure par exemple dans l'exposition.



Dernière minute

A l'heure où nous imprimons, nous apprenons que viennent d'être notifiés les jugements du tribunal administratif de Clermont-Ferrand concernant les centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Allier et de la Haute-Loire. Les décisions donnent gain de cause à notre Conseil.

En conséquence, les centres de gestion seront amenés à supprimer les services intercommunaux de maîtrise d'œuvre qu'ils avaient mis en place. Le prochain numéro d'Auvergne Architectures en fera plus largement écho dans ses colonnes.

Les concours toujours...

La rénovation d'un collège "industrialisé" ne présente pas les caractères techniques nécessitant l'association de l'entreprise aux études

C'est la décision qu'a rendue le tribunal Administratif de Clermont-Ferrand le 10 juillet 1996. Notre Conseil avait en effet saisi cette juridiction en demandant l'annulation de la délibération de la commission permanente du Conseil général du Puy-de-Dôme en date du 5 avril 1994 décidant d'utiliser la procédure dite de "Conception-Réalisation" pour la rénovation du Collège Jean Vilar à Riom (première opération d'une longue série de rénovations de collèges industrialisés).

Après s'en être référé à deux expertises consécutives et concordantes dans leurs conclusions, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand s'est prononcé clairement en estimant que ce type d'opération n'entraîne en aucune manière dans le champ des critères exceptionnels justifiant de l'utilisation des dispositions prévues à l'article 18-1, en dérogation au principe général défini par la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi MOP).

Outre la confirmation juridique du bien-fondé des positions éthiques défendues par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Auvergne, cette saisine a permis d'orienter le Conseil Général du Puy-de-Dôme vers un processus classique de maîtrise d'œuvre. Les résultats en sont une série de réalisations d'un excellent niveau de qualité architecturale, pour la plus grande satisfaction du maître de l'ouvrage, du maître d'œuvre et surtout des utilisateurs.

En définitive, et cela mérite d'être souligné, voilà une décision de justice profitable à toutes les parties de cette affaire. Il faudrait être sot pour s'en plaindre.

Un architecte à l'Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure

Répondant à la demande du Préfet de la Région Auvergne, notre Conseil a proposé la candidature de notre confrère Daniel Barraud, Architecte DPLG, Ingénieur Diplômé de l'École Polytechnique, pour représenter la profession au sein du groupe de personnalités constitué pour la session régionale d'études 1996-1997 des régions Rhône-Alpes - Auvergne. Cette session se fixe pour objectifs :

- La compréhension de phénomènes qui constituent des facteurs d'insécurité.

- La connaissance des politiques publiques de prévention et de sécurité.

- L'identification des acteurs publics et privés et l'étude de leurs stratégies.

- L'analyse des méthodes et moyens de l'action de lutte contre les diverses formes de délinquance et de criminalité.

L'ensemble de la profession soutient le Conseil Régional de l'Ordre

La connaissance des décisions prises par le Conseil de la Concurrence à l'encontre de notre Conseil Régional de l'Ordre a créé une vive émotion et un sentiment de profonde indignation dans l'ensemble de la profession.

Le Collège National des Architectes réunissant les 24 membres du Conseil National et les 26 Présidents des Conseils Régionaux a élaboré une motion de soutien, votée à l'unanimité, dont voici le texte :

"Le Collège National des Architectes, composé des membres du Conseil National et de l'ensemble des Présidents des Conseils régionaux, réuni dans sa séance des 11 et 12 septembre 1996, à l'unanimité des présents :

- Manifeste son indignation face aux décisions prises à l'encontre du

Conseil Régional de l'Ordre par le Conseil de la Concurrence.

- Confirme le Conseil Régional de l'Ordre parfaitement dans ses attributions attachées à l'intérêt public de l'architecture lorsqu'il dénonce l'organisation déplorable de concours d'architecture et rappelle aux inscrits au tableau de l'Ordre leurs obligations déontologiques.

- Exige de l'Administration de tutelle que des dispositions soient prises afin qu'il soit procédé, dès l'appel à candidatures, à un réel et efficace contrôle de légalité des conditions de mise en compétition des architectes trop peu souvent respectées.

- Demande qu'il soit donné un caractère réglementaire au guide de rémunération établi par le Ministère de l'Équipement afin que soit clarifié le mode de calcul des indemnités et mis fin à l'abus de position dominante de certains maîtres d'ouvrage."

Cette motion a été remise par notre Président, M. Rebut-Sarda, au Directeur Adjoint de l'Architecture, lors de l'entrevue qu'il lui a accordée à ce propos.

Elle démontre, s'il en est besoin, tout comme les témoignages parus au courrier du Moniteur, l'extraordinaire unanimité de la profession pour affirmer que la qualité de l'architecture relève d'une exception culturelle qui mérite d'être tout autant respectée que les règles régissant la concurrence entre "boutiquiers".

Direction de l'Agriculture, de la Forêt et loi de la jungle

"J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me remettre une offre de prix pour la signature d'un dossier de permis de construire monté par nos soins." Ainsi commence le courrier adressé à plusieurs de nos confrères, le 15 mai dernier, par un Technicien Supérieur du Génie rural au nom de la DDAF du Puy-de-Dôme. Notre Conseil a vivement réagi à cette demande officielle de "signature de complaisance". Suite à notre intervention, M. François Barre, Directeur de l'Architecture, nous faisait savoir dans son courrier du 9 septembre dernier qu'il sollicitait du Ministre de l'Agriculture, des Forêts et de l'Alimentation, l'ouverture d'une enquête à ce sujet.

Toujours concernant ce même projet où la DDAF du Puy-de-Dôme, service de l'État, assure à la fois l'instruction administrative du dossier et la maîtrise d'œuvre du projet pour un maître d'ouvrage privé, un de nos confrères éconduit de cette demande a saisi le Ministre du Travail et de l'Emploi d'une plainte pour concurrence déloyale des services de l'État à l'encontre de la maîtrise d'œuvre privée. Nous attendons avec un très vif intérêt la prise de position du Ministre sur cette affaire.

GROUPE
LOUIS
GENESTE

Louis Geneste et ses fils S.A.

Bâtiment - Restauration
Couverture - Zinguerie

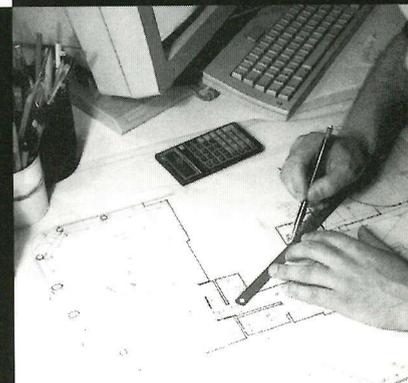
30, rue Gutenberg
63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 50 70
Fax 04 73 98 50 79

S.A.R.L. TIXIER

Bâtiment

Maçonnerie
Béton armé

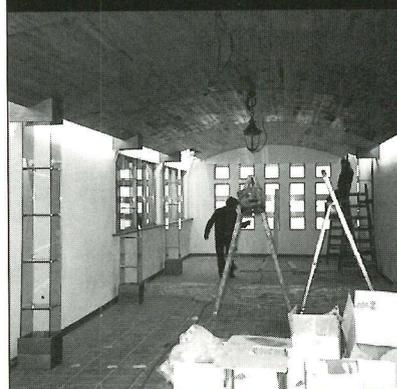
6 bis, avenue Victor-Cohalion
63160 Billom
Tél. 04 73 68 91 65
Fax 04 73 68 91 64



CETICA

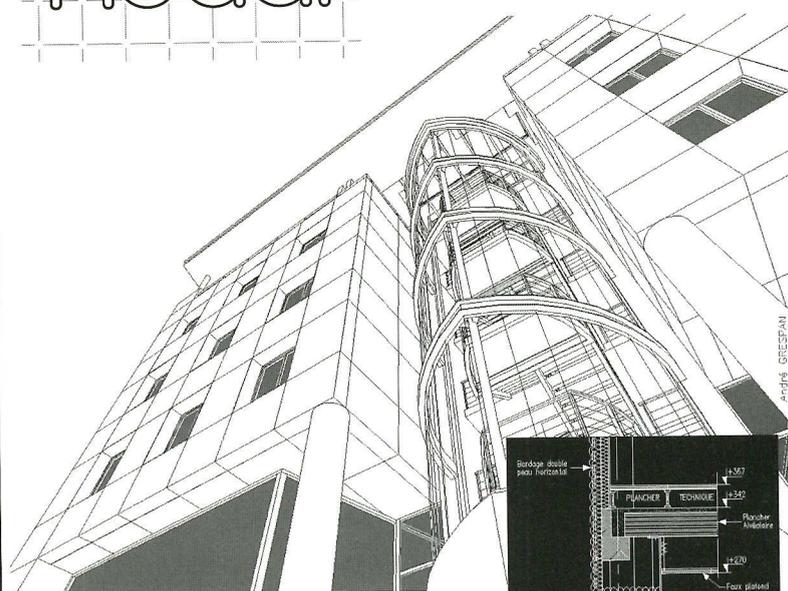
Travaux immobiliers
Tous corps d'état

30, rue Gutenberg
63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 18 55
Fax 04 73 98 50 76



nodal

Bureau de dessin

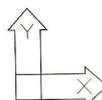


Votre partenaire pour la réalisation de tous vos documents graphiques : plans et détails, de l'avant-projet à l'exécution ; perspectives, images de synthèse.

Spécialiste en dessin assisté par ordinateur, nous saurons répondre à vos souhaits :

Contactez-nous !

11, avenue Léonard de Vinci
Parc Technologique de La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04.73.27.61.88 - Fax 04.73.28.08.50



Coordonnateur

pour la Sécurité
et la Protection de la Santé

des niveaux de qualification du coordonnateur pour des chantiers avec deux entreprises (niveau 3), ceux durant plus de 30 jours ouvrés et incluant un effectif pouvant à un moment quelconque dépasser 20 salariés, ou dépassant 500 hommes/jour, ou encore comprenant des travaux dangereux (niveau 2). Le niveau 1 concerne les chantiers avec plus de 10 000 hommes/jour et plus de 10 entreprises (5 en génie civil). Bien sûr, la rémunération est établie en fonction de ces niveaux, mais surtout de la complexité de chaque chantier, en proportion – c'est l'esprit de la loi – du degré de "co-activité" des entreprises, d'entrecroisement de leurs techniques et, par là, de multiplication des risques : la mission SPS sur un gros chantier, s'il est simple, ne représentera pas forcément un surcoût important.

Pour Didier Escurier, architecte de formation, coordonnateur chez CEP (bureau de contrôle), « on augmente au maximum de 1 à 2 % le coût du chantier. » Constatant qu'il y a eu du "dumping", mais qu'aujourd'hui la maîtrise d'ouvrage a pris conscience de responsabilités qui, par le passé, étaient souvent renvoyées vers les seules entreprises, les coordonnateurs exerçant en libéral reconnaissent, comme Michel Sabard (architecte, coordonnateur et formateur SPS à Toulouse), qu'« aujourd'hui on peut normalement gagner sa vie avec cette mission. »

Mission ou métier

Depuis le 1^{er} janvier 1996, tout chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent deux entreprises ou travailleurs indépendants (sous-traitance incluse) requiert la désignation – et la rétribution – par le maître d'ouvrage d'un coordonnateur sécurité-protection-santé (SPS) (1), dès la phase de conception.

Nouveau et inutile "flic des chantiers" pour les uns, élément déterminant pour une meilleure prévention selon les autres : vaste débat, où le profil du coordonnateur se superpose au plus près à celui de l'architecte. Au point de les confondre ?

Si connus soient-ils, les chiffres méritent toujours un rappel : le

bâtiment et les travaux publics (BTP) représentent 9 % de la population active mais 25 à 30 % des accidents du travail, légers, invalidants ou mortels. La volonté forte de la Caisse nationale d'assurance-maladie ou de l'OPPBT (office de prévention du BTP) d'instaurer le coordonnateur SPS comme agent incontournable de la sécurité n'a pas d'autre origine. L'innovation, c'est l'intégration préventive de ce souci dès les premiers travaux de conception : tâche qui ne peut donc être confiée qu'à un concepteur, doté d'au moins cinq ans d'expérience dans ce domaine. Coordinations de conception et de réalisation sont ainsi clairement distinguées. Autre distinction, celle

"Profitez de notre présence..."

Mais est-ce une mission ou un métier ? La question revient souvent, qu'on peut clairement traduire par : exercice "associable" à d'autres au sein d'un cabinet d'architecture, dont elle serait une facette de l'activité ? Ou profession à part entière, nouvelle et à distinguer absolument des tâches de maîtrise d'œuvre ? Tout le monde s'accorde à reconnaître que les architectes ont là une compétence naturelle. Pour Bertrand Debost, un des premiers coordonnateurs sur la région (en SCOP) après 15 ans comme architecte en agence, « cette mission suppose d'analyser un chantier avant de prévenir les risques. Il faut une faculté d'analyse assez développée,



un fort esprit de synthèse et de méthode pour être vigilant : il y a des phases à ne pas sauter, des étapes à respecter absolument. Une extrême rigueur est nécessaire, car c'est un travail à risques ; d'ailleurs, il y a du pénal derrière (?), c'est le syndrome Furiani... »

Comme Didier Escurier ou Jacques Thierry, architecte pendant 17 ans en libéral, aujourd'hui coordonnateur à l'APAVE (bureau de contrôle) et à la différence de Michel Sabard, Bertrand Debost se consacre exclusivement à la mission SPS. Après une année sabbatique en « auto-formation », il a suivi une session de formation « où la moitié des inscrits n'avait pas le pré-requis : là, il y a un risque de dévalorisation. C'est un travail intéressant pour les architectes, et tout à fait réservé à ceux qui ont l'expérience requise, mais ils doivent prendre un virage à 180°. A mes yeux, il est impossible de continuer à faire de la maîtrise d'œuvre et en même temps, d'aller en SPS sur les plates-bandes des autres... D'ailleurs, je visite les chantiers hors la présence des architectes, pour ne pas les embêter ! On a des objectifs très différents : à l'architecte, le respect du planning, les délais, etc. A moi, la sécurité, les conditions de vie et de travail des salariés. »

Didier Escurier, lui, est passé par le secteur de la formation, après l'architecture en libéral et l'ingénierie de travaux dans la promotion immobilière. « Il y a beaucoup de liens entre formation et sécurité. Ceci dit, c'est vrai qu'on ennuie tout le monde ! Pour des architectes ou entreprises qui ne vont pas bien, on vient encore rajouter de la contrainte. En réalité, on fait surtout du rappel des réglementations existantes... »

« Finalement, pour moi, la qualité, les délais et les coûts, c'est un tout. Quand on améliore la SPS, en agissant sur l'organisation, les moyens matériels et humains, on peut permettre aux entreprises d'avancer sur les chantiers, aussi bien en prix qu'en qualité. Mon mot d'ordre aux entreprises, c'est : profitez de notre présence pour faire avancer les choses... »



Un "créneau" pour les architectes

Apparemment, ça marche. « Ça a fait beaucoup de bien sur les chantiers, les entreprises ont bien joué le jeu ; même les plus petites se montrent prêtes à investir dans les matériels aux normes » : cette appréciation revient fréquemment, souvent comme une agréable surprise, dans la bouche des coordonnateurs. Ce qui correspond au souci exprimé par les Caisses d'assurance maladie : « Permettre aux entreprises de s'organiser avant, en amont du chantier. Et surtout, d'avoir dès l'appel d'offres un document, le Plan général de coordination (PGC) (3), autorisant à fixer un prix au plus près du coût réel de la sécurité sur le chantier », comme l'explique Jean-Louis Landry, contrôleur de sécurité au service prévention-CRAM-Auvergne. Jacques Thierry souligne : « Un industriel n'aurait pas idée de produire quoi que ce soit sans une fiche de fabrication incluant tous les coûts, dont celui de la sécurité. Dans le BTP, si... Mais le distinguo n'est pas absolument possible entre l'activité d'une entreprise et la simple co-activité : il ne

faut pas dissocier les deux si on veut des résultats. » Pour lui, la mission CSPS ne peut pas être un appendice de la profession d'architecte. « On ne passe pas facilement d'une fonction à l'autre ; la solution, c'est peut-être que dans un cabinet, une personne ne fasse que ça ? »

Bien souvent, les coordonnateurs – très souvent encore inscrits à l'Ordre des architectes, "la famille" – soulignent plutôt la compatibilité difficile entre la tâche de l'architecte et le "regard" spécifique du coordonnateur, exercé à identifier immédiatement les risques en arrivant sur un chantier. Outre l'intérêt de trouver au sein de l'APAVE une multitude de compétences qui peuvent l'aider dans sa tâche, Jacques Thierry met en avant celui de l'indépendance, le délivrant des arrière-pensées du style : « Le maître d'ouvrage que j'ai là, est-ce que demain je ne pourrais pas... ? Et l'architecte que j'ai là, est-ce que je ne risque pas de le retrouver comme concurrent ? »

Michel Neyrial, lui aussi architecte de formation et qui débute son activité de coordonnateur en libéral après avoir également travaillé en conseil sécurité, est proche de cette position : « A la sortie de mon stage de formation, tous les architectes présents ont décidé de ne jamais travailler comme coordonnateur sur leurs propres chantiers. Je crois qu'ils ont raison : on ne peut pas être juge et partie. » (voir l'encadré "Compatibles, mais à distinguer"). Pour lui aussi, le maître mot de la mission SPS est indépendance. « Dans l'avenir, je pense que ça va devenir un métier, avec des professionnels "pointus" en la matière. »

Didier Escurier estime qu'un architecte peu versé en suivi de chantiers aurait sans doute du mal à s'imposer en coordination, et aussi que « c'est un

SPS : FORMATION, INFORMATION...

De nombreux organismes proposent des formations de coordonnateur SPS ou vont être prochainement agréés (le CNFTP, l'AFORMABA, l'IPTIC, CEP, Véritas, l'APAVE...), pour répondre à une demande massive puisqu'à partir du 1er janvier 1997, la qualification préalable sera obligatoire à l'exercice de la mission. On estime à près de 800 le nombre d'architectes qui seront formés au niveau 1 à la fin 1996 par le GEPA (Groupe pour l'éducation permanente des architectes), avec qui l'Ordre des architectes d'Auvergne organise un stage à Clermont en fin d'année pour une vingtaine de personnes. Les professionnels intéressés peuvent s'adresser à l'Ordre pour des sessions ultérieures. Pour une information de fond sur la mission de coordonnateur SPS, la Caisse régionale d'assurance maladie se tient à la disposition des professionnels (48-50 boulevard Lafayette, 63036 Clermont-Ferrand cedex, tél. 04 73 42 70 00). Pour la formation elle-même, tous renseignements peuvent être obtenus auprès du GEPA (25 rue Petit Musc, 75004 Paris, tél. 01 42 78 92 92).

métier à part entière, notamment parce qu'aux aspects techniques s'ajoutent les aspects relationnels, très importants sur le terrain. Dès qu'un chantier devient complexe, c'est vraiment un métier à part. Mais tous les architectes devraient être habilités au moins au niveau 3. »

C'est aussi l'opinion de Michel Neyrial, pour qui le dialogue coordonnateur-architecte serait facilité, dès la phase de conception qui lui paraît essentielle, et de Michel Sabard, pour qui, en revanche, « ce n'est absolument pas un métier, mais une nouvelle mission, qui fait partie de celle des architectes, bureaux d'études... C'est bien en concepteur qu'on y va, et je n'ai aucun conflit avec mes confrères maîtres d'œuvre, sur "mes" chantiers SPS. Cette mission peut donner aux architectes l'occasion de se poser d'autres problèmes, de sécurité, dans leur tâche de conception. » Michel Neyrial y rajoute les problèmes d'entretien des ouvrages : « La constitution du DIU (dossier d'intervention ultérieure (3)) peut paraître contraignante. »



→ Suite page 8

MAITRISE D'ŒUVRE ET MISSION SPS : COMPATIBLES, MAIS "À DISTINGUER"

Une question posée par le Président national du syndicat UNSFA au ministère du travail et des affaires sociales, concernant la possibilité pour les architectes d'assurer sur un même chantier la mission de coordonnateur SPS simultanément à celle de maîtrise d'œuvre, le ministère a fait connaître son point de vue par un courrier du 2 août 1996 :

« (...) aucune disposition réglementaire ne permet de confirmer cette interprétation restrictive (celle de nombreux intervenants à la construction et plus spécialement

de certains maîtres d'ouvrage, qui tiennent ces deux missions pour légalement incompatibles – ndlr).

« Le maître d'œuvre peut donc assurer ces deux missions.

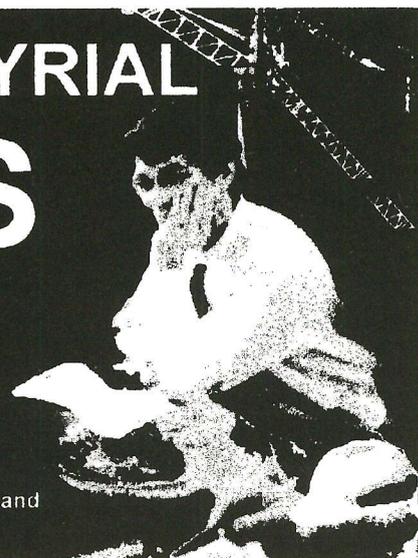
« Bien entendu, le contrat relatif à la mission de coordonnateur est à distinguer du contrat de maîtrise d'œuvre et doit être rémunéré distinctement.

« S'agissant de la désignation des personnes physiques (pour la mission SPS – ndlr), celles-ci doivent remplir les conditions d'expérience et de formation telles que définies par les textes. »

Michel NEYRIAL CSPS

La sécurité de
l'indépendance
l'expérience

Tel/Fax 04.73.31.06.36
Portable 06.07.44.54.86
6 rue Prévôté 63000 Clermont - Ferrand
Agréé ELYFEC Niv. 1.2.3





→ Suite de la page 7

Mais certains ouvrages sont des "gouffres à pognon" du point de vue de l'entretien. Si les architectes ont cette formation de base, l'échange avec le coordonnateur sera facilité. Il peut y avoir un dialogue qui se superpose à la coordination pure, et qui peut apporter un plus à un chantier, en temps par exemple : ça peut le "tirer vers le haut". »

Même si les avis sont partagés, la possibilité d'intégrer la mission CSPS à l'activité des cabinets d'architectes apparaît comme un "créneau" pour la profession... dont les compétences conviennent aussi bien à la coordination de conception qu'à celle de réalisation. Pour des architectes experts, la complémentarité est même assez évidente. Reste qu'aux yeux de ses promoteurs, comme la CRAM qui dispense une large information à ce sujet (3), cette mission devra en définitive faire ses preuves en termes d'économies en vies humaines et en coûts des accidents du travail - ces derniers estimés, directement et indirectement, à près de 140 milliards de

francs. « Sinon, estime Jean-Louis Landry, on sera passé à côté. »

(1) Loi du 31 décembre 1993, décret d'application du 26 décembre 1994. Dans certains cas (si le maître d'ouvrage est une commune ou un groupement de communes de moins de 5 000 habitants, ou un particulier), le maître d'œuvre (ou l'entreprise principale pour des opérations sans permis) peut désigner lui-même le coordonnateur.

(2) Même si le coordonnateur est une personne morale, il affecte obligatoirement à la fonction de coordonnateur une personne physique compétente, qui doit être dotée d'un remplaçant, tous deux nommément désignés et responsables.

(3) Outre le PGC avec lequel il pilote la prévention sur le chantier, les outils propres au coordonnateur SPS sont le DIUO (dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage) et le registre-journal rendant compte des inspections, consignes et observations aux maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises. Il préside en outre les Comités interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail, obligatoires pour les chantiers de niveau 1.

(4) 250 professionnels ont été informés par la CRAM, en début d'année à Clermont. Par ailleurs, une action conjointe est en cours avec la Direction départementale du travail pour une évaluation de la mission CSPS, basée sur le suivi de 50 contrats. A l'horizon, le projet d'une Charte qualité des coordonnateurs.

CENTRE D'EXPOSITIONS : UN GOÛT AMER...

Beaucoup de professionnels ont trouvé assez scandaleux que le projet de centre d'expositions et de congrès de la municipalité clermontoise ne s'ouvre pas à la maîtrise d'œuvre locale. Sur ce sujet, déjà traité dans Auvergne Architectures n° 11, nous avons eu un entretien (voir ci-contre) avec Pascal Genet, architecte et adjoint au maire, délégué à l'environnement (Groupe radical écologique clermontois - GREC, majorité municipale), qui regrette cette décision. Rappelons que la Ville de Vichy avait confié - avec bonheur - l'aménagement en Palais des Congrès de son ancien casino et de son Opéra à Jean-Guilhem de Castelbajac, Frédéric Namur, Sandrine Boulay, Pascal Soulié et Eric Vovos (voir Auvergne Architectures n° 13). Clermont, elle, a fait le choix inverse : faut-il y voir une défiance à l'égard des architectes libéraux ou un esprit d'économie, peu conforme à l'idée d'un équipement "vitrine" pour la ville et l'agglomération ?

Quelles qu'en soient les raisons, l'option municipale de réaliser ce centre "en interne" laisse un goût amer à tous les professionnels de la région prêts à s'engager dans de tels projets, aussi importants en termes d'équipement que d'urbanisme. Et les éventuelles missions complémentaires évoquées par Pascal Genet ont déjà, elles, un mauvais arrière-goût de (petits) lots de consolation...

Entretien avec Pascal Genet

A.A. : Que pensez-vous de la décision de la municipalité de réaliser en interne la maîtrise d'œuvre du projet de Centre d'expositions et de congrès de la place du 1^{er} mai ?

P. G. : Tout d'abord, je ne trouve pas normal qu'aucun des trois architectes membres de la majorité municipale ne soit jamais associé aux jurys de concours, même s'il faut marquer un distinguo entre compétences professionnelles et fonctions électives.

Quant à la place du 1^{er} mai, je suis intervenu plusieurs fois sur ce projet que je défends depuis treize ans à la municipalité, tant en bureau d'adjoints qu'en conseil municipal, pour affirmer la nécessité d'un concours de maîtrise d'œuvre sur une opération de l'ordre de 100 millions de francs ttc, en intégrant la médiathèque que réalisera le CE Michelin.

Pourquoi ? D'abord parce que cette procédure oblige un maître d'ouvrage à préciser son programme, ce qui est très important, particulièrement pour un équipement public. Ensuite parce qu'une réalisation de cette taille et de cette complexité doit absolument être validée par son futur exploitant.

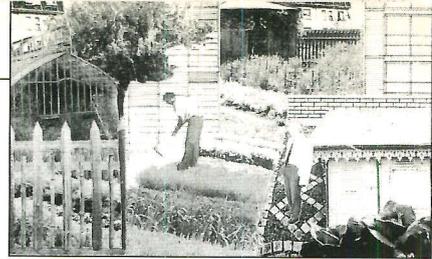
A.A. : La situation peut-elle encore évoluer ?

P. G. : « L'espérance est un risque à courir ! » Il n'est pas impossible que le futur exploitant, qui sera choisi cette année, demande une mission d'architecte-conseil ou de spécialiste.

actualités - b o r é v e s

Une équipe régionale primée au concours European

Pour la quatrième édition du concours European, deux architectes de Chamalières, Laurent Gonin et Bruno Ressouche, avec Denis Charlemagne, architecte-scénographe, et Saïd Bara, étudiant en architecture, viennent d'être primés, pour leur étude sur Strasbourg. Soixante cinq villes, en Europe, attendaient sur des sites précis les réponses apportées par les concurrents au thème commun de cette session : « Construire la ville sur la ville, transformation de sites urbains contemporains ». En France, le jury présidé par François Barré, directeur de l'architecture, a estimé la quatrième session « particulièrement bonne », même s'il a souhaité resserrer ses choix à quatre lauréats seulement, huit mentionnés et treize projets cités. Et pour la première fois, cette année, une centaine de projets



sélectionnés lors de la première phase en avril ont été débattus directement avec les élus, de façon à cerner plus concrètement les enjeux et les orientations.

Strasbourg : 95 secondes de surprise

Le projet présenté par les architectes auvergnats concernait la Ville de Strasbourg. Ils ont créé « un monde à part et poétique » composé d'une variété de passages, intégrant « la vitesse du tram et la perception dynamique de la ville et de l'îlot ». Dans leur projet, « les jardins inondent l'espace intérieur » de ce nouvel îlot, organisé en franges denses pour préserver un intérieur plus confidentiel, et des barres transversales à usage de logements sont également prévues : séquences fortes entre lesquelles tous les programmes sont possibles.

L'Europe des architectes

Echanges d'étudiants, travail sur un site espagnol et présentation du projet devant un jury international de professionnels : l'école d'architecture de Clermont-Ferrand mise sur l'Europe. Cinq équipes clermontoises d'étudiants en architecture (4^è et 5^è années) ont présenté, devant un jury international réuni à Clermont-Ferrand, leurs projets de réhabilitation de la « Casa do dean », la Maison du doyen, un bâtiment du 18^è siècle, au coeur de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Ils se sont ainsi retrouvés dans la situation d'architectes participant à un concours pour le choix d'un projet, qu'ils ont rebaptisé "La maison du cyber-pèlerin". Certes, celui-ci ne sera pas réalisé, mais il servira en revanche d'aide à la décision pour les autorités espagnoles.

Au mois de février, les étudiants Clermontois, ainsi que deux Espagnols qui suivent la formation en Auvergne dans le cadre du programme Erasmus, ont passé une semaine sur place pour découvrir le lieu et retenir les paramètres nécessaires au projet.

Trois d'entre eux, deux français et un espagnol (Magalie Ranchon, Fabrice Anglais et Antonio Espinasse) ont été retenus par le jury. Ils ont revu sous un angle "assez futuriste" les plans de la vieille Maison. Ce travail leur aura permis de plancher sur la réhabilitation d'un bâtiment, vocation de leur certificat, suivi par Claude Gaillard, architecte, responsable de l'opération à l'école d'architecture.

Présentant l'exposition au Conseil régional de l'Ordre des architectes, le président, Jean-Pierre Espagne, a souligné qu'elle « constituait le symbole du rapprochement entre les deux villes déjà jumelées », Clermont-Ferrand et la Corogne.

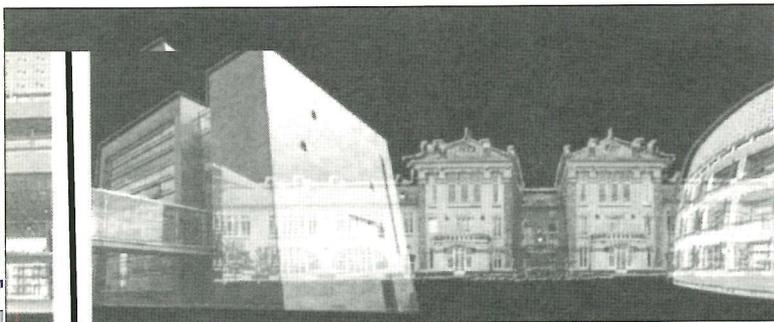


Photo : Danyel Massacrier

La Région présente les lycées d'Auvergne

“La région, le Lycée et l'Architecte” : c'est sous ce titre que le Conseil régional d'Auvergne a présenté, du 16 septembre au 16 octobre à la Mutualité du Puy-de-Dôme, une exposition sur les opérations de rénovation et de construction menées depuis 10 ans sur treize lycées d'Auvergne. Expo-bilan, donc, de dix ans d'action de la collectivité depuis sa prise de compétences sur le patrimoine des lycées d'Auvergne. Mais aussi rétrospective d'une architecture quasi-exclusivement régionale, puisque quatre cabinets seulement (sur 19) ont été sélectionnés hors région pour les chantiers présentés à l'exposition, et une seule maîtrise d'œuvre exclusivement “parisienne” (Costantini-Regembaal à Cournon).

Cet évènement mis en scène par Jean-François Panthéon, architecte à Chamalières, valait donc déjà par ce regard sur la création architecturale en Auvergne, et par la mise en valeur aux yeux du visiteur des différentes étapes du travail de l'architecte. Deux regrets cependant : sur les deux chantiers encore à venir (Cusset et Yzeure), on aurait aimé, pour suppléer la photographie de l'ouvrage fini, un peu plus de “crayonnés”, d'esquisses rendant plus vivant ce qui ne l'est pas encore... Par ailleurs, pourquoi seulement treize lycées, et un seul établissement agricole (Rochefort), dans une région où cet enseignement n'est quand même pas négligeable ? Les lycées de Saint-Gervais d'Auvergne et Larequille n'ont pas eu droit à l'expo...



Les sages “années folles” de Clermont

C'est sous ce titre que le quotidien «La Montagne», daté du vendredi 30 août, a consacré un long article, fort bien documenté, au patrimoine urbain clermontois qui présente quelques exemples remarquables des grands mouvements architecturaux. «Avec Louis Jarrier, Valentin Vigneron est probablement celui qui a le plus influencé le paysage urbain clermontois de cette première moitié du vingtième siècle», écrit notre confrère. A lire et à regarder. A lire aussi l'excellent dossier consacré aux lycées, à l'occasion de l'exposition préparée par le Conseil Régional sur ce thème. A travers trois articles, paru les 17, 24 et 26 septembre, “La Montagne” rappelle les efforts menés dans ce domaine depuis une dizaine d'années.

Une œuvre de Vigneron ravagée par le feu

A chaque fois qu'un incendie détruit un monument historique ou un immeuble qui appartient à notre patrimoine, la question se pose : pourrait-on mieux protéger ces bâtiments qui participent à notre histoire ? Et devrait-on mieux les répertorier ?

Le tragique incendie, qui a ravagé, au mois d'août, l'hôtel Savoy, au cœur de Clermont-Ferrand, conçu par Valentin Vigneron dans l'esprit du Bauhaus en est un nouvel exemple. «Auvergne Architectures» compte ouvrir ce dossier dans un prochain numéro et propose à tous ceux qui sont intéressés par le sujet d'écrire à la revue.

Le profil de la future Halle des expositions

Le président du Conseil Régional a présenté récemment le profil de la future Halle d'exposition : un grand espace «de l'ordre de 40 hectares», autour de Clermont-Ferrand, qui devrait être choisi dans les prochaines semaines. La définition du projet est prévue pour mars-avril 1997 et le concours d'architecture «aussi-tôt après». La première manifestation devrait avoir lieu à l'automne 1998 ou en 1999.

L'ACHAT PUBLIC EST NOTRE MÉTIER

Pour réaliser votre projet,
nous vous assurons d'étape en étape
un service complet et permanent
en toute sécurité :

- Ingénierie d'achat, gestion de projet,
- Mise en concurrence des fournisseurs et négociation des marchés dans le respect du Code des marchés publics,
- Fonction d'ensemblier.

UGAP

L'ACHAT PUBLIC

Direction Régionale Auvergne
8, rue Georges-Besse - BP 52 Saint Jean
63015 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 35 00 - Télécopie 04 73 91 76 41

LE CREDEF

(Centre de Recherches d'Etudes
de Diagnostics et de Formation)

Ses activités :

Formations interentreprises et sur mesure :
Maîtrise d'Ouvrage Publique, Achat Public, Technique de la
construction, Urbanisme, Sécurité, Environnement.

vous propose la formation

Coordonnateur sécurité et protection de la santé

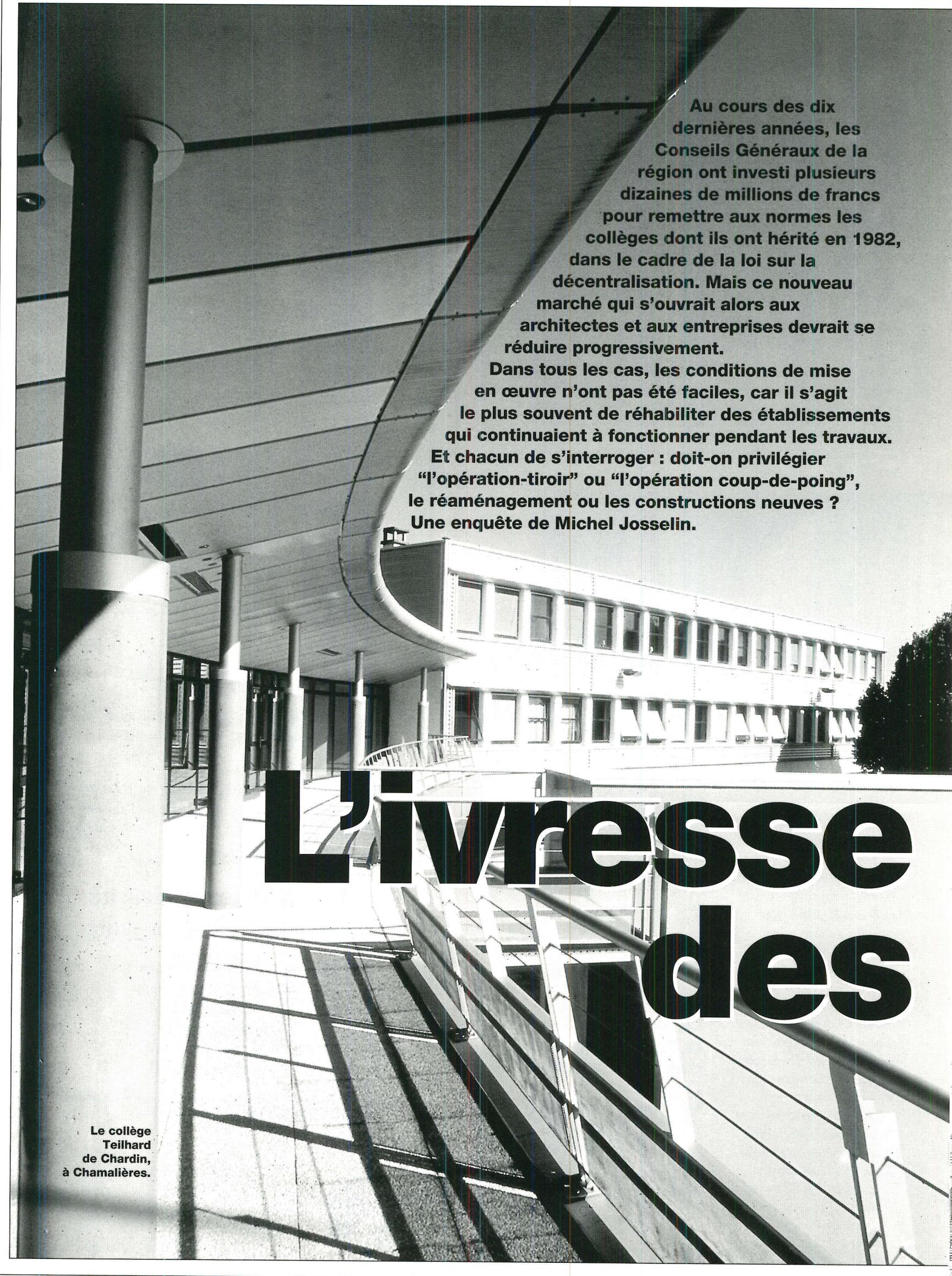
Niveau II à Clermont-Ferrand les :

16 et 17 décembre 1996
09 et 10 janvier 1997
20 et 21 janvier 1997
03 et 04 février 1997
13 et 14 février 1997

Agrément par l'arrêté du 14-03-96 du Ministère du Travail et des Affaires sociales.
Formateurs diplômés par l'OPPBT



Nombre de places limité
Inscriptions en cours : Patricia REILAND
Tél. 04 78 30 07 21 - Fax 04 72 00 25 58
CREDEF - 69, bd des Canuts
69317 LYON cedex 04



Au cours des dix dernières années, les Conseils Généraux de la région ont investi plusieurs dizaines de millions de francs pour remettre aux normes les collèges dont ils ont hérité en 1982, dans le cadre de la loi sur la décentralisation. Mais ce nouveau marché qui s'ouvrait alors aux architectes et aux entreprises devrait se réduire progressivement.

Dans tous les cas, les conditions de mise en œuvre n'ont pas été faciles, car il s'agit le plus souvent de réhabiliter des établissements qui continuaient à fonctionner pendant les travaux. Et chacun de s'interroger : doit-on privilégier "l'opération-tiroir" ou "l'opération coup-de-poing", le réaménagement ou les constructions neuves ? Une enquête de Michel Josselin.

L'ivresse des

Le collège
Teilhard
de Chardin,
à Chamalières.

Deux types d'intervention ont été choisis par Xavier Fabre et Vincent Speller pour redonner une "image" au collège Anatole France, à Gerzat : la réhabilitation des façades et la construction de nouveaux espaces, réalisés en bois.

Photo : J.C. Carnus



En donnant aux départements l'entretien des collèges, l'Etat ne perdait pas au change. D'un côté, les Conseils Généraux renforçaient leurs compétences et donc leur pouvoir, mais ils devaient, de l'autre, mettre en place une politique d'investissement soutenue pour répondre à l'attente des professeurs, des élèves et des parents. En effet, beaucoup d'établissements ne répondaient plus aux normes et certains mêmes, de "type Pailleuron", dangereux par nature, devaient être repris totalement. Des travaux ont donc été entrepris et seront poursuivis en principe à un rythme plus lent. Pour les architectes, cela s'est traduit naturellement par des commandes importantes qui s'étalèrent souvent sur plusieurs années.

C'est le cas du collège Lafayette, au Puy, probablement le premier établissement jésuite en France, construit au début du 17^e siècle par Ange Etienne Martel, un architecte célèbre à cette époque. L'équipe de concepteurs a déshabillé totalement le bâtiment pour revoir le fonctionnement, les circulations et les volumes. Bref, un énorme chantier de 46,5 millions de francs qui aura duré cinq ans quand il sera terminé, au milieu de l'année prochaine, et qui aura continué de fonctionner avec ses 600 élèves.

Ce bâtiment austère, composé de trois cours repliées sur elles-mêmes, avec une architecture inégale due aux rajouts, les responsables du projet ont voulu l'ouvrir sur la ville, sans toucher profondément aux façades classées ou préservées par le plan de sauvegarde, car, disent-ils, "les

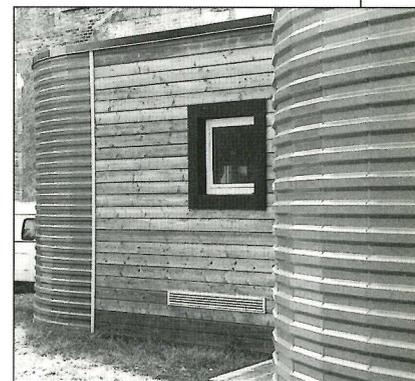
principes éducatifs qui priment aujourd'hui ne correspondent plus tout à fait aux valeurs morales sous-tendues par l'architecture du collège". Ni mécontenter la population qui, pour des raisons sentimentales, a rejeté le principe des circulations extérieures. Il leur a fallu tenir compte des observations sans dénaturer le projet initial et convaincre le maître d'ouvrage de rajouter des éléments contemporains sans être un pastiche du 17^e siècle.

Le souci du détail

Autres difficultés à surmonter dans des locaux aussi anciens, où les transformations se sont multipliées au fil des temps : la sécurité, c'est-à-dire l'évacuation rapide des élèves en cas d'incendie, et l'accès des salles aux handicapés, y compris les logements de fonction, comme

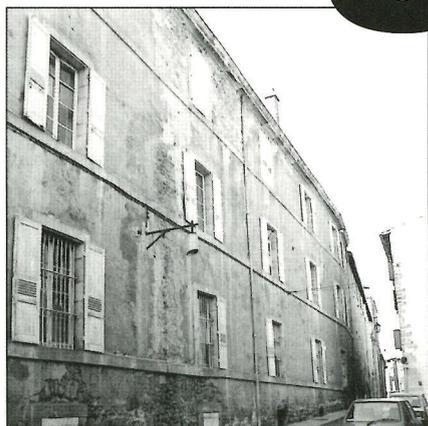
l'impose heureusement l'Education Nationale. "Tout cela nous a conduit à étudier soigneusement le fonctionnement de l'établissement, à n'écarter aucune remarque, à prendre en compte le moindre détail", explique Philippe Boudignon, l'un des architectes.

"Ce type «d'opération-tiroir», remarque-t-il encore, avec ses contraintes, permet quand même aux architectes de suivre le projet de plus près et de résoudre plus facilement les nombreux problèmes qui se posent inévitablement sur un chantier de cette ampleur et d'une telle complexité". Il n'empêche qu'un découpage en tranches du programme n'a pas simplifié la tâche des architectes.



Au collège Anne de Beaujeu, à Moulins, les architectes ont voulu dédramatiser, éclaircir, rendre plus vivant et fraternel des volumes souvent immenses.

collèges



Avant



Après

Dans le centre ancien du Puy, le collège Lafayette, construit il y a près de quatre siècles, doit être entièrement rénové. Les architectes ont rajouté des éléments contemporains (ici, l'une des façades extérieures) sans être un pastiche du 17^e siècle.



Puy-Guillaume RÉNOVATION ET REMISE AUX NORMES DU COLLÈGE CONDORCET

Afin de donner à l'établissement une cohérence tant au niveau de l'image que du fonctionnement, la réflexion de l'architecte a porté sur quatre points principaux :

- Clarifier les circuits des utilisateurs.
- Créer une entité clairement identifiable à partir d'éléments dissociés.
- Regrouper les éléments du programme dans des ensembles fonctionnels.
- Exprimer, par une image nouvelle et forte, la stabilité, la solidité et le sérieux de l'établissement, tout en mettant en avant sa modernité.

La création d'une entrée unique pour tous les élèves, différente de l'entrée de service, a permis d'avoir une vue plus claire des différentes circulations. Située entre les bâtiments administratifs et ceux de l'externat, elle est marquée par la construction d'un hall d'accueil clairement identifiable de la rue. Avec la construction d'un second bâtiment reliant les bâtiments de la demi-pension, le centre de documentation et d'information (CDI) et l'externat, elle forme une entité regroupant l'ensemble des fonctions.

Autre souci de l'architecte : le regroupement des salles d'enseignement spécialisé, des locaux réservés aux professeurs, conseiller d'éducation, surveillants, des salles de permanence et des locaux de détente, directement accessibles à partir du hall, comprenant un préau orienté au Sud vers les cours de récréation, qui se prolonge jusqu'à la demi-pension.

"L'image de l'établissement est entièrement nouvelle, grâce au dessin de la façade radicalement différent de l'ancien, explique Louis Ameil, architecte. Des éléments saillants et massifs, en béton poli, formant des portiques, ont été mis en place aux deux premiers niveaux, le dernier niveau de l'externat étant traité sous forme d'attique". L'architecte a également souhaité que les soubassements en brique apparente courent le long des façades et soient prolongés sur toute la périphérie du bâtiment de la demi-pension.

Il a insisté enfin, sur le contraste existant entre les matériaux nobles traditionnels – béton poli, briques – et les matériaux plus actuels – aluminium laqué, vitrage réfléchissant – pour illustrer les valeurs de tradition et de modernité de l'enseignement.

Maître d'ouvrage :

Conseil Général
du Puy-de-Dôme

Architecte :

Louis Ameil



Photo : J.C. Camus

Cournon d'Auvergne

RÉNOVATION ET REMISE AUX NORMES DU COLLÈGE «LE STADE»

Dans le cas du collège «Le Stade» de type «Pailleron», les architectes ont dû reprendre entièrement les deux bâtiments réservés à l'externat et créer en même temps une liaison entre-eux, en deux mois seulement, pendant les congés d'été, afin que l'établissement puisse fonctionner normalement pour la rentrée.

«sir ce challenge, ajoutent-ils, il a fallu mettre au point avec l'entreprise les plans d'ensemble et les détails d'exécution, choisir les matériaux et les matériels, plusieurs mois avant le début des travaux, afin que toutes les commandes puissent être passées avant les périodes de congés».

Deux idées

Ils ont d'abord supprimé les locaux dispersés sur le site, pour les regrouper dans les trois bâtiments principaux, et prolongé l'édifice central, qui permet de relier l'externat à la demi-pension, par un immense auvent (notre photo) servant encore de préau entre les deux cours. Leur projet s'inspire aussi des paysages alentours : la ligne horizontale du plateau en arrière plan qui descend ensuite avec une pente assez prononcée vers le centre de la commune et la large excavation laissant apparaître un front de pierre blanche, alors que tous les toits sont recouverts de tuiles rouges.

Dans cette rénovation, deux grandes idées ont donc été développées :

- Renforcer encore cette impression «d'horizontalité» en prévoyant des «bandes de fenêtres et d'allèges pleines filantes».

- Utiliser les couleurs locales en traitant les soubassements en béton blanc, en habillant les allèges de terre cuite et en choisissant un matériau de couleur blanche (membrane PVC ou tôle laquée) pour le bâtiment central, situé juste au-dessous de la faille blanche dans la colline.

Le projet prévoyait donc la démolition complète des façades et de tous les aménagements intérieurs pour ne laisser que les planchers et la structure métallique apparente. Soit finalement un chantier de 6000 m² auquel il faut ajouter le nouveau local de 800 m² sur trois niveaux, abritant l'accueil, le centre de documentation et d'information, l'ascenseur pour handicapés et des galeries de liaison à chaque niveau, qui représente un véritable pivot entre les deux premiers bâtiments et celui de la demi-pension, transformé l'année suivante dans les mêmes conditions, le tout pour 28 millions de francs hors taxes.

«A la mi-juillet, il était impressionnant de voir les deux carcasses nues de l'externat et de penser que tout devait être terminé un mois et demi plus tard, se souviennent les architectes. Il en allait de même pour le bâtiment central dont on ne percevait alors que les fondations. Pour réus-



Photo : J.C. Camus

Maître d'ouvrage :

Conseil Général
du Puy-de-Dôme

Architectes :

Denis Ameil et André Jalicon

Lempdes

RESTRUCTURATION ET REMISE AUX NORMES DU COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY

Le déplacement de l'entrée principale de l'établissement, à l'opposé de la rue Saint-Exupéry, trop fréquentée, représente, aux yeux de l'architecte, le geste le plus spectaculaire dans cette remise aux normes du collège

de Lempdes. Or, la rue desservant ce côté surplombe la cour de récréation de plus de 3 mètres.

D'où l'idée de départ, à partir de laquelle toute la distribution s'est articulée : accéder à l'établissement à l'aide d'une passerelle débouchant au 1er étage. *«Cette passerelle, partant au-dessus d'un soutènement pour aboutir au-dessus du soubassement filant des bâtiments, donne à cet ensemble un aspect massif de solidité renforcé par le contraste des façades légères des étages, couronnées par une toiture dont la visibilité est accrue par ses ancrages en façade»*, explique Louis Ameil.

Maître d'ouvrage :

Conseil
Général
du Puy-
de-Dôme

Architecte :

Louis Ameil

Montluçon

QUATRE LOGEMENTS DE FONCTION AU COLLÈGE JEAN ZAY

Ces quatre logements de fonction ont été livrés au bout de huit mois, en février 1995, pour un montant légèrement inférieur à 1,9 million de francs hors taxes. Dans son projet, le maître d'œuvre a limité volontairement les volumes, dans la même esprit que l'architecture du collège, avec l'obligation tout de même de

construire l'immeuble sur une surface réduite tout en prévoyant des «espaces de vie privés protégés».

La surface de chaque logement varie de 105 à 113 m² avec, pour chacun d'entre eux, des dépendances (garage, cellier) de 22 m². Les deux logements du rez-de-chaussée possèdent une entrée indépendante et un jardin privatif et ceux de l'étage s'ouvrent sur des terrasses privatives, l'accès s'effectuant par un hall-arrière avec portique.

Maître d'ouvrage :

Conseil Général de l'Allier

Architecte :

Michel Bourcy

→ Pour des lots identiques – maçonnerie, menuiserie, plâtrerie... –, les appels d'offres renouvelés chaque année ne retenaient par forcément les mêmes entreprises, les obligeant à jongler avec les uns et les autres. En résumé, ils ont dû suivre trois chantiers successifs et passer beaucoup plus de temps que pour une construction neuve. Mais ils ont quand même réussi à sortir le projet aux prix de 4 530 francs le mètre carré.

Au collège d'Huriel, dans l'Allier, il ne s'agit plus de réhabiliter mais de construire de nouveaux locaux pour accueillir le CDI, un ensemble administratif, une cuisine pour 250 repas, une salle de restaurant en self-service et un logement de fonction. Ici, le montant des travaux ne dépasse pas 6 millions de francs et les travaux n'ont duré que sept mois. Mais il a quand même fallu, là aussi, mener le chantier pendant les cours sans gêner le fonctionnement de l'établissement, respecter le paysage urbain constitué de petits pavillons et raccrocher le bâtiment existant à la partie neuve.

"Notre principale contrainte, soulignent Alain Chevallier et Jean-Paul Maret, les deux architectes, consistait à créer l'accès du collège sur le carrefour de la place du Champ de foire, tout en conservant le mur en céramique dessiné par les élèves". Ils ont donc imaginé un véritable rond-point, qui dessert toutes les fonctions de l'établissement, abritant un préau ouvert, surmonté d'une galerie, permettant de relier les salles de classe et le CDI, et traitée cette fois-ci en acier, verre et zinc prépatiné.

Une démarche pédagogique

A chaque étape, les élèves sont venus sur le chantier pour suivre son évolution et participer, à leur manière, à l'avancement du projet. Les professeurs ont même profité de l'événement pour leur donner des notions d'architecture. Et la leçon doit continuer avec la création d'un jeu d'échecs géant en pierre – une des spé-

cialités du collège – à la sortie du restaurant. "En leur présentant notre métier, nous espérons que les jeunes comprendront mieux l'architecture et son influence sur notre société", expliquent les architectes.

Cette démarche pédagogique, François Delamare, architecte, l'a poussée encore plus loin au collège Emile Guillaumin – un écrivain régional –, à Cosne-d'Allier. Chargé d'organiser une liaison entre deux bâtiments, il a associé tout le collège – Principal, Intendante, professeurs, élèves et même les parents – à tous les stades de son projet. "C'est un choix préalable, confie-t-il. Les utilisateurs doivent être satisfaits du travail. Le système habituel du clé-en-main ne me convient pas. L'approche du bâtiment doit se faire progressivement avec tous ceux qui se sentent concernés."

A Cosne-d'Allier, François Delamare n'a pas failli à sa réputation. Plusieurs classes ont suivi le chantier au niveau technique. D'autres ont étudié la mise en couleur des façades à partir d'échantillons. "J'ai appris à travailler avec l'équipe pédagogique, précise-t-il, à me rendre disponible pour expliquer la préparation des couleurs, le choix de certaines d'entre elles et les grandes lignes du projet. Il m'a paru indispensable de connaître les réactions des élèves puis de leurs parents, de confronter mes idées aux leurs, de participer largement à ce dialogue. C'est à cette condition seulement que j'ai l'impression d'avoir rempli ma mission". Il a retenu le même principe quand il a réaménagé les cuisines, s'appuyant sur le personnel et les professeurs d'art plastique pour le choix des couleurs.

Travaillant à partir de deux grands plateaux reposant sur douze poteaux – «dans le même esprit que Le Corbusier», dit-il –, il a pu arrimer plus facilement son bâtiment aux deux autres tout en réduisant les délais. Pour animer les façades, il a utilisé les pare-soleils sous forme d'auvent en métal laqué ou en aluminium. Mais c'est avant tout

A Huriel, les architectes ont créé l'accès du collège sur le carrefour de la place du Champ de foire, en conservant le mur en céramique dessiné par les élèves et en respectant scrupuleusement le paysage urbain.

Maître d'ouvrage : Conseil Général de l'Allier. Architectes : Alain Chevallier et Jean-Paul Maret.



l'intérieur qu'il a privilégié "pour que chacun se sente bien", profitant du 1 % pour monter un mur en galet, dans la grande salle du rez-de-chaussée, qui rappelle l'histoire du collège, situé au bord d'un lac.

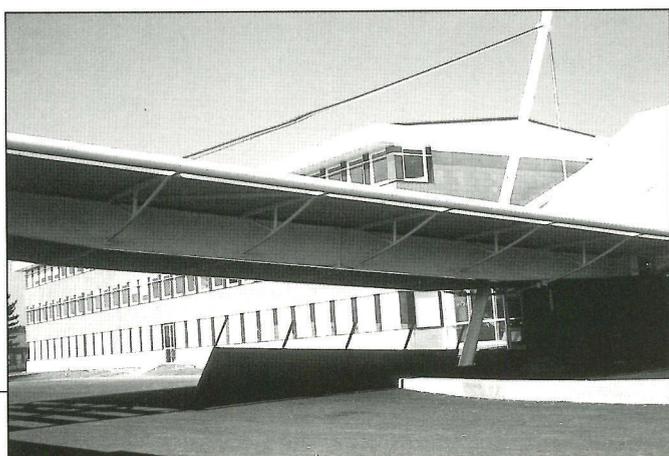
Un pari fou

A l'opposé, François Chevallier et Jean-Paul Maret ont dû mettre aux normes de sécurité

incendie le collège Jean-Jacques Soulier, à Montluçon, en cinq petits mois seulement, trois pour les études et deux pour les travaux à réaliser pendant les vacances scolaires. Un chantier de 10 millions de francs, qui représentait tout de même 6 000 m² à retraiter et trois escaliers à construire pour l'évacuation des élèves en cas d'incendie. Pour respecter les délais, les architectes ont employé les

Pour la rénovation du collège "Le Stade", à Cournon d'Auvergne, Denis Ameil et André Jalicon ont développé deux grandes idées : renforcer l'impression "d'horizontalité" en prévoyant des "bandes de fenêtres et d'allèges pleines locales : béton blanc pour les soubassements, terre cuite pour habiller les allèges, membrane PVC ou tôle laquée blanche pour le bâtiment central.

Les architectes ont également prolongé l'édifice central, qui permet de relier l'externat et la demi-pension, par un immense auvent.





➔ matériaux secs à l'intérieur et ils ont laissé à l'entreprise générale le soin d'organiser le chantier sur lequel travaillaient 160 personnes en période de pointe.

Après coup, ils jugent l'expérience intéressante mais un peu folle. Ils n'ont certes pas rencontré de difficultés majeures mais ils estiment que les délais imposés deviennent trop courts. *"Nous n'avions pas le droit à l'erreur, reconnaît Jean-Paul Maret. Dans une période de récession comme la nôtre, je comprends que les entreprises acceptent de tels chantiers, mais nos agences, souvent petites, ne pourraient le supporter si l'opération devait se renouveler. Ce type de chantier, poursuit-il, est mené bien souvent au détriment des autres affaires. Finalement, ces «coups d'accordéon» ne profitent à personne."*

C'est le même parcours que l'agence Léaud-Rambourdin-Rivoire a vécu avec le collège de La Charme, dans le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand. Mais cette fois, avec un montant de travaux quatre fois supérieur ! Après avoir visité d'autres collèges – Gerzat, Cournon et Puy Guillaume, tous trois dans le Puy-de-Dôme –, construits sur le même principe et réhabilités aussi vite, les architectes ont dû remettre leur esquisse au bout de 15 jours, monter le dossier d'appel d'offres d'entreprises en moins de 10 semaines, vérifier techniquement leurs documents d'exécution en trois mois et terminer le chantier deux mois plus tard, juste avant la rentrée.

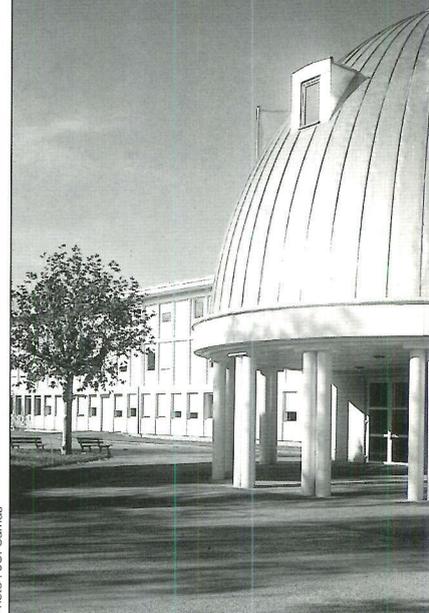
"Tout devait être prêt le 21 juin, jusqu'au moindre boulon, se souvient Jean-Pierre Rambourdin, qui a suivi le chantier jusqu'au dernier jour, d'autant

Véritable poumon fonctionnel et emblématique du collège Anatole France, à Gerzat, le nouveau hall a été réalisé en bois selon la répétition d'arcs ogivaux implantés régulièrement, recouvert de métal apparent.

que les entreprises sont fermées en été". Véritable chef d'orchestre de l'opération, il a rédigé deux compte-rendus de chantier par semaine, diffusés immédiatement, vérifiant le coût des travaux (environ 600 000 F par jour), les délais, les contrôles techniques, tout en respectant les qualités de l'architecture, se montrant à la fois compréhensif et intransigeant avec les entreprises. Au bout du compte, l'agence en est sortie grandie, apprenant à maîtriser parfaitement la rigueur, les délais, la qualité, au prix d'un travail en flux tendu harassant, qui n'accepte aucune défaillance de personne, pas même d'une entreprise.

Dans ce challenge exaltant mais dangereux, les architectes ne cachent pas leur frustration. Auprès des utilisateurs, ils ont réalisé essentiellement l'habillage et imaginé l'ambiance de l'établissement à l'intérieur de volumes définis préalablement. Ils ont travaillé aussi avec un programme établi à l'avance et des critères techniques précis et contraignants, calculés au boulon près, pour éviter toute surcharge. *"En réalité, disent-ils, nous devons rassembler les éléments d'un mécano qu'il fallait ensuite remonter correctement dans un temps donné, en tenant compte à la fois de la pérennité du bâtiment et donc de sa maintenance."*

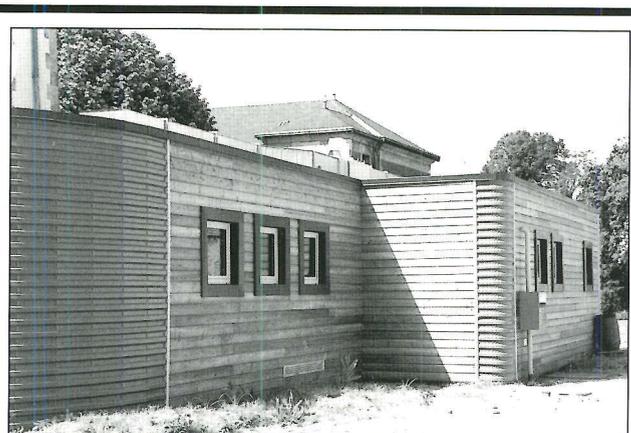
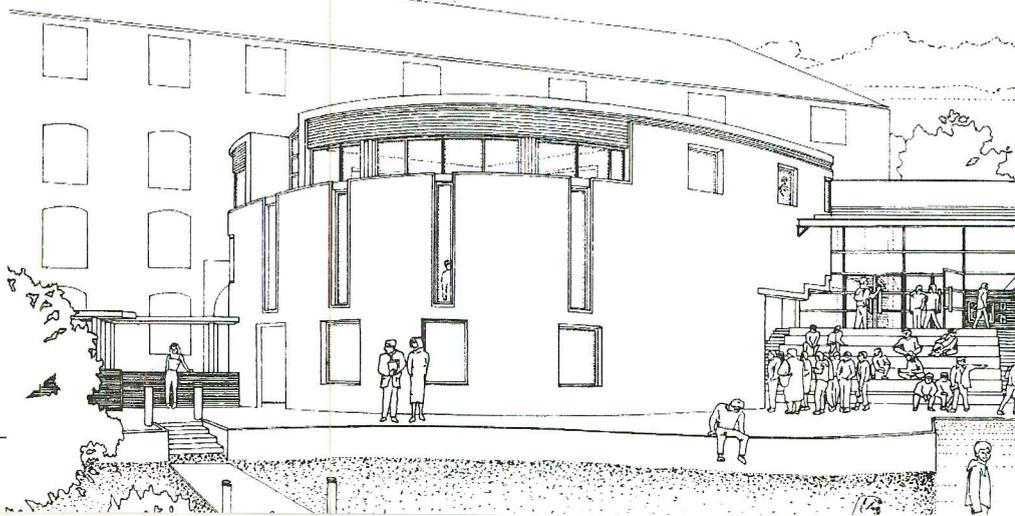
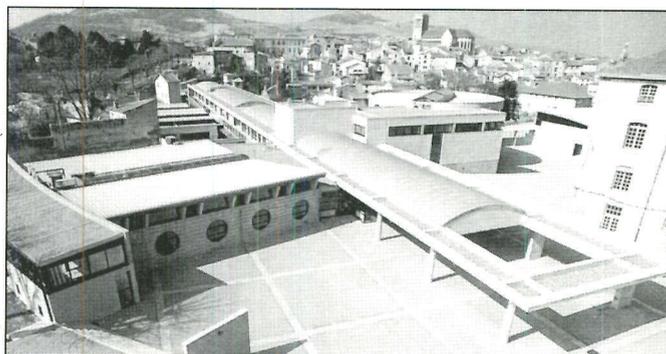
Photo : J.C. Camus



Des modes de construction

Il leur a fallu en même temps trouver des modes de construction adaptés aux délais – montage à sec à partir d'éléments préfabriqués possédant une grande souplesse, avec des joints assez fréquents pour remettre d'aplomb un bâtiment légèrement vrillé au départ – et assurer la conception architecturale. D'autant que le maître d'ouvrage exigeait des solutions acoustiques supérieures à la réglementation demandée par l'Education Nationale.

Le collège actuel de Billom comprend un long bâtiment rectiligne, orienté d'Est en Ouest, pour les salles de cours, sur lequel viennent se greffer trois ailes, au Sud, pour recevoir le restaurant scolaire et différentes salles spécialisées.



Moulins RÉNOVATION GÉNÉRALE DU COLLÈGE ANNE DE BEAUJEU

Dans son architecture plutôt austère, le collège Anne de Beaujeu, construit à la fin du 19^e siècle, ressemble à un vaste couvent (il se nommait encore lycée de jeunes filles de Moulins jusqu'en 1986) ou à une caserne très fermée. Orthogonal, autour de deux cours fermés – l'une pour l'externat et l'autre pour l'internat –, il reste fort impressionnant, surtout pour des élèves de sixième.

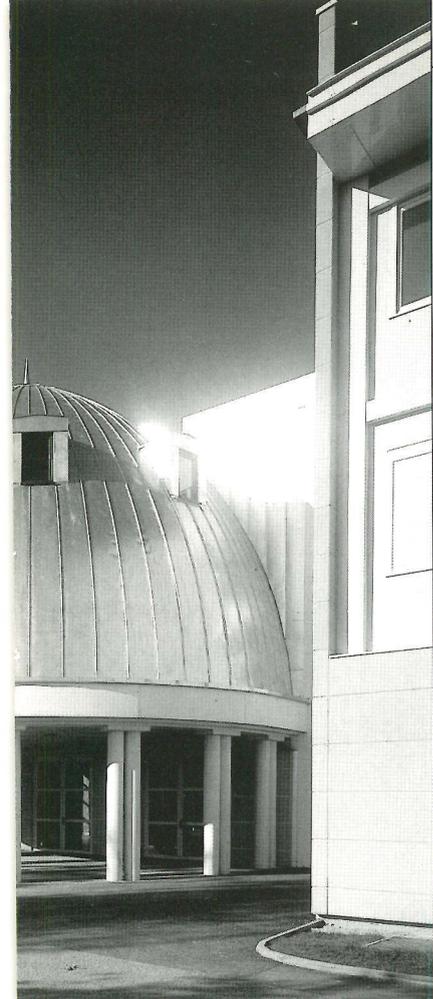
Les architectes ont donc réagi sur deux plans, après être intervenus dans l'urgence, sans schéma directeur global, au départ : rendre cohérent l'ensemble des aménagements et redonner une échelle à cette bâtisse, en n'oubliant surtout pas l'âge des collégiens. Autrement dit, dédramatiser, éclaircir, rendre plus vivant et fraternel des volumes souvent immenses.

C'est d'ailleurs sur leur insistance qu'un programme global a été entrepris en intégrant les évolutions architecturales et pédagogiques.

Mais *«la réflexion globale n'est pas achevée définitivement alors que le programme est largement avancé»*, déplorent les architectes. En fait, les travaux commencés en 1987 ne sont pas encore achevés. *«La réalisation s'est effectuée par tranches, durant l'été, dans l'urgence des besoins, nous obligeant à intervenir dans des endroits très différents»*, soulignent-ils.

En principe, le schéma adopté prévoit la rénovation générale du collège, y compris l'aménagement des salles de cours, des galeries et des façades. Actuellement, la rénovation intérieure est réalisée à 60 % environ. Elle comprend certaines classes et l'infirmier (1987), le CDI et la salle polyvalente (1989), les cuisines et le self (1993), les salles de sciences (1994), le département technologie (1995), soit un volume total de travaux dépassant légèrement 13 millions de francs. Mais les extérieurs n'ont pas encore été traités, exceptées les aires de service.

Maître d'ouvrage :
Conseil Général de l'Allier
Architectes :
SCP Guy Aujames, Marc Perrin et Bruno Recoules



Ils ont désossé entièrement la charpente pour l'habiller de procédés anti-feu agréés. La tenue au feu de la structure métallique du collège construit dans les années 1970, n'était que de 12 minutes avant les travaux. Elle atteint aujourd'hui la demi-heure réglementaire.

L'an dernier, seuls les locaux administratifs avaient fait l'objet de travaux de rénovation et de restructuration. Pour la deuxième tranche de l'ouvrage, deux mois ont donc suffi pour repenser le système pédagogique, agrandir les locaux technologiques, créer un Centre de documentation et d'information, transformer le réfectoire en self-service et prévoir un véritable hall d'entrée.

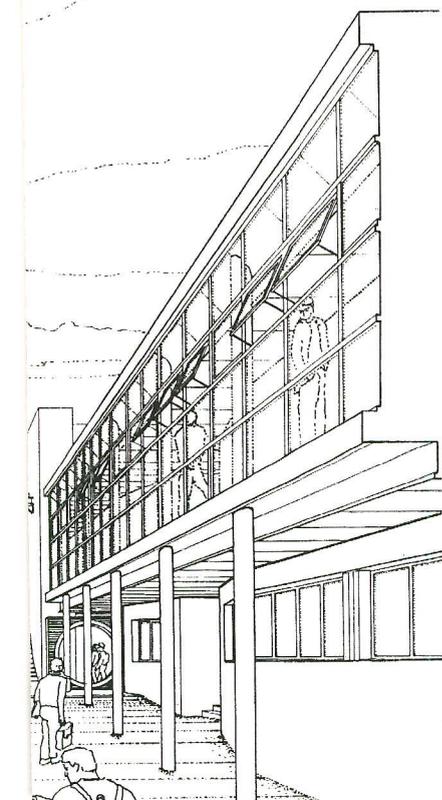


Photo : J.C. Cernus

Gerzat RÉHABILITATION DU COLLÈGE ANATOLE FRANCE

Construit dans l'urgence en 1969, pour accueillir un millier d'élèves, avec un système industrialisé (SMBI), le collège Anatole France ne répondait plus aux nouvelles réglementations, ni au fonctionnement souhaité aujourd'hui, ni à l'image que l'Education Nationale veut donner à ses établissements. Dans le cadre de cette réhabilitation lourde, les architectes ont donc définis quatre objectifs principaux.

- **Respecter les normes de sécurité**, autrement dit, vérifier la protection au feu des structures et mettre en conformité les distributions verticales ("encloisonnement" des escaliers) et des circulations horizontales (désenfumage et recouvrement).

- **Améliorer l'outil pédagogique**. A côté des cycles scolaires traditionnels, le collège a développé l'accueil d'enfants handicapés et vient de mettre en place un cycle de réinsertion d'élèves en rupture de scolarisation, intégrant une formation alternée en entreprise.

Au delà d'une simple mise à niveau pour remédier notamment aux insuffisances thermique et acoustique, les architectes ont proposé une rénovation complète de l'outil pédagogique en imaginant un cadre favorable au développement d'initiatives nouvelles.

Ils ont donc prévu une liaison entre les bâtiments d'enseignement, l'installation de locaux administratifs au cœur du collège et une redistribution des salles – avec la création, par exemple, de pôles artistique et technologique –, pour tenir compte de l'évolution des disciplines et des options proposées. Tous ces locaux étant accessibles aux handicapés. Leur projet comporte aussi un hall central et plusieurs lieux dans l'an-

cienne demi-pension, pour pallier l'absence de locaux d'accueil et de vie scolaire.

- **Redonner une "image" au collège**, à travers deux types d'intervention : la réhabilitation des façades et la construction de nouveaux espaces, en particulier le nouveau hall, «véritable poumon fonctionnel et emblématique du collège, précisent les architectes, réalisé en bois selon la répétition d'arcs ogivaux implantés régulièrement, recouvert de métal apparent». Un nouveau préau longe également la cour intérieure pour relier les salles d'activités et la demi-pension aux salles pédagogiques.

- **Valoriser les accès au collège**. Implanté dans une zone en pleine expansion et en bordure de la nouvelle pénétrante vers le centre ville, le collège doit tenir compte des nouveaux flux de véhicules. «// convient donc de ménager, estiment Xavier Fabre et Vincent Speller, dans le cadre de la réhabilitation du collège, toutes les réserves nécessaires au traitement des nouveaux abords».

Maître d'ouvrage :

Conseil Général
du Puy-de-Dôme

Architectes :

Xavier Fabre et Vincent Speller

Billom RECONSTRUCTION DU COLLÈGE

Après quatre siècles de bons et loyaux services, le collège de Billom avait pris beaucoup de rides et ne correspondait plus vraiment aux normes actuelles de l'enseignement. Fondé au milieu du 16^e siècle par l'Evêque de Clermont-Ferrand, il connut bien des péripéties. Les Jésuites furent les premiers à le gérer avant qu'il ne devint collège royal en 1763. Rendu aux Jésuites au lendemain de la Révolution, il fut affecté ensuite, pendant un siècle, à l'Ecole militaire préparatoire d'artillerie, jusqu'en 1963, puis transformé en collège.

Voilà pour la petite histoire. Mais quelle attitude adopter en voyant l'état des lieux ? Avant de prendre une décision, le Conseil Général du Puy-de-Dôme a étudié trois scénarios : restructurer complètement les bâtiments existants, réaménager les locaux les moins dégradés en les complétant par des constructions neuves ou encore construire un collège neuf, pouvant accueillir 670 élèves. C'est finalement la troisième hypothèse, la plus radicale, que les élus ont retenue, pour la somme de 42 millions de francs.

Les raisons ? D'abord la faible différence de coût entre les deux dernières solutions. Ensuite, les avantages offerts par la dernière : rapidité du chantier, réponse plus adaptée



aux besoins, perturbation réduite de fonctionnement de l'établissement pendant les travaux, meilleure maîtrise des coûts et du fonctionnement ultérieurement. Sans oublier les positions adoptées par le Syndicat intercommunal pour la gestion du collège et par les parents d'élèves.

Au cœur de la ville

Construit à l'emplacement de l'ancien établissement, le collège actuel comprend un long bâtiment rectiligne, orienté d'Est en Ouest, pour les salles de cours, sur lequel viennent se greffer trois ailes, au Sud, pour recevoir le restaurant scolaire et

différentes salles spécialisées. Tandis qu'au Nord, un autre édifice, en forme de rotonde, abrite à la fois les locaux administratifs, le centre de documentation et d'information et les locaux socio-éducatifs, en particulier les salles d'art.

Divers équipements complémentaires ont encore été créés à cette occasion : un gymnase couvert, qui comprend notamment une salle spécialisée pour le combat et une autre pour la gymnastique, ainsi qu'un terrain pour le hand ball et le basket, et à l'extérieur, une piste de course, une aire de saut, et une autre pour le lancer du poids. Tous sont accessibles à la population depuis le parvis, y compris le restaurant, permettant ainsi à l'établissement d'être largement ouvert vers la ville, tout en étant facilement contrôlable.

«Adossé au boulevard correspondant à l'ancienne enceinte de Billom, le collège donne directement sur le centre historique et reste ainsi parfaitement intégré à son environnement», précisent les architectes. C'est pour eux un élément indispensable pour assurer une continuité entre les différents équipements d'une ville et la rendre plus vivante.

Maître d'ouvrage :

Conseil Général
du Puy-de-Dôme

Architectes :

Raiko Gourdon, Francine Imholz et René Imholz



Raymond Civiale, Principal du collège depuis seize ans, se félicite de la nouvelle sécurité de son établissement, tout en soulignant les changements d'ordre pédagogique et fonctionnel que de tels travaux ont rendu possibles. *"On peut parler de restructuration et d'extension du collège. De nouvelles salles ont maintenant un équipement digne d'un enseignement technologique moderne. Nous disposons également d'un foyer socio-éducatif tout neuf"*, se réjouit-il.

Avant de lancer ces chantiers "coup de poing" qui mobilisent en plein été de nombreuses entreprises - 41 pour le collège de La Charme -, le Conseil Général avait examiné d'autres solutions possibles : construction neuve ou "opération-tiroir". Mais la solution rapide permettait une économie d'au moins 25 % par rapport à une construction neuve (1). Elle évite aussi les perturbations pour les élèves, les travaux commençant immédiatement après la fin de l'année scolaire.



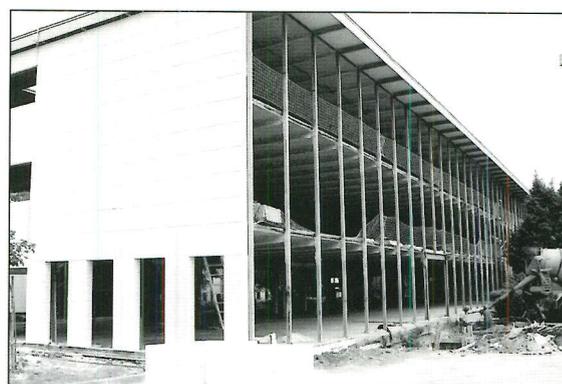
De son côté, Jean-Jacques Pillaud, directeur de Sogea Auvergne, y voit beaucoup d'avantages : *"La maîtrise parfaite des dates et la période de préparation assez longue permettent aux entreprises de constituer leur équipe, déclare-t-il. Tous les partenaires connaissent leur mission pour pouvoir alors commander assez tôt les éléments préfabriqués. C'est un fonctionnement à l'anglo-saxonne."*

Mais sommes-nous prêts à fonctionner au même rythme ? Oui, si l'on s'en tient aux résultats obtenus sur les premiers chantiers réalisés avec ce système. A condition toutefois d'opérer une sélection rigoureuse des entreprises aux niveaux de la qualité et de leur sérieux, admet Jean-Jacques Pillaud, reconnaissant aussi

que beaucoup d'entre elles rencontrent de sérieuses difficultés à estimer convenablement le nombre d'heures supplémentaires. *"Mais nous atteignons une rentabilité normale dans un marché dépressif"*, affirme-t-il encore.

Une vraie ruche

Mais la position de Loïc Bouffard, président de la Fédération départementale du Bâtiment et des Travaux Publics du Puy-de-Dôme, paraît beaucoup plus nuancée. Et pour la défendre, il avance des arguments solides. La plupart des entreprises, par exemple, ne peuvent répondre raisonnablement à ce type d'appel d'offres sans risquer d'être désorganisées. Elles concentrent leurs efforts à une période



Entre ces trois photos, dix semaines seulement se sont écoulées, montrant la rapidité avec laquelle le chantier du collège de La Charme a été mené. La moitié de l'agence Léaud-Rambourdin-Rivoire a été mobilisée pour préparer le projet et tenir les délais. Le 26 août, le bâtiment réhabilité pouvait être livré au maître d'ouvrage, après 67 jours de travaux.
Maître d'ouvrage : Conseil Général du Puy-de-Dôme.
Architectes : SCP Patrick Léaud, Jean-Pierre Rambourdin et Vincent Rivoire.

Bourbon l'Archambault

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION

Construits à des époques différentes - entre 1850 et 1970 - les sept bâtiments dont trois préfabriqués, qui composent aujourd'hui le collège Achille Allier ne forment pas un ensemble cohérent, tant sur le plan esthétique que fonctionnel. Sans parler des inconvénients à voir un collège de 300 élèves trop près d'une école primaire, ni de l'espace entre les divers bâtiments, qui constitue un véritable «no man's land», malgré leur aménagement en espaces verts et en terrains de jeux. Ce projet comportait donc plusieurs impératifs, que résumait ainsi les architectes : séparer clairement le collège de l'école primaire, créer une liaison entre les différents bâtiments du collège, recentrer l'administration jusque là dispersée dans plusieurs locaux et démolir le bâtiment préfabriqué, jugé vétuste, qui abritait jusqu'ici le centre de documentation et d'information. Bref, remodeler une partie du collège pour répondre enfin aux besoins des élèves, des professeurs et de la Direction.

Le centre de la vie scolaire

Dans leur projet, les architectes ont voulu d'abord redonner une cohérence à l'ensemble du site en proposant que le CDI devienne le centre de la vie scolaire, assurant ainsi une liaison naturelle entre les différents bâtiments, à mi-pente, face au chevet de l'église romane de Bourbon l'Archambault.

Assurés du soutien à la fois du Maître d'ouvrage et du Principal du collège, les architectes ont pu réaliser «ce bâtiment ambitieux dans un site sensible», obtenant l'adhésion de l'Architecte des Bâtiments de France. Ils ont préféré un volume simple ne heurtant pas l'architecture romane. *«La couverture en aile d'avion s'élance le long de l'axe fédérateur du site, précisent-ils, la cheminée ancre ce bâtiment au sol. Seul le demi cylindre du CDI se démarque de la toiture aux larges débords»*. Il en est de même pour les matériaux, simples et bruts : béton brut de décoffrage (aspect clin bois) pour les murs plans, clin en red cédard pour le CDI et les murs courbes, tôle nervurée en couverture, menuiseries en aluminium laqué.

Un local vidéo et une salle de travail complètent les aménagements du CDI, qui rayonne par de grandes baies verticales sur les espaces verts

réaménagés et sur le chevet de l'église. Un soin particulier a été apporté aux matériaux et aux couleurs intérieures, afin d'obtenir une bonne qualité acoustique et donner à cet espace un caractère feutré et chaleureux, que renforce encore la lumière douce permettant de travailler dans une ambiance confortable.

En prévoyant aussi la salle de permanence, le bureau des surveillants et celui de la conseillère pédagogique, autour du CDI, les architectes ont réussi à regrouper dans un même lieu le pôle de la «vie scolaire». Communiquant avec l'établissement et l'administration, la salle des pro-



fesseurs «s'enroule» littéralement autour du Centre de documentation. Les espaces extérieurs ont eux aussi été entièrement revus. Une nouvelle pelouse arborée, créée dans la continuité du bâtiment neuf, délimite l'espace entre le collège et l'école primaire, recoupe l'ancienne cour goudronnée et lui redonne un caractère convivial.

Maître d'ouvrage :

Conseil Général de l'Allier

Architectes :

SCPA Dominique Lerner, Andrée Menis et Jean Noailhat

Chamalières

RESTRUCTURATION DU COLLÈGE TEILHARD DE CHARDIN

Contrairement à celui de La Charme, réhabilité en deux mois, le collège Teilhard de Chardin, à Chamalières, a pu être repris, en quatre tranches, avec des délais normaux, soulignent les architectes. Comme pour le collège du Puy, réaménagé dans le même esprit, les entreprises ont été consultées pour chacune des phases. Les architectes ont pu travaillé avec 16 groupes de pilotage, comprenant aussi bien le personnel de l'établissement que les parents d'élèves, pour définir avec eux le programme, à partir d'objectifs donnés par le maître d'ouvrage.

Il leur a fallu un an de discussion pour établir un schéma d'organisation des circulations, une étude des abords et définir les besoins réels en matière de bibliothèque, de salle d'activité, de restauration. Et il était prévu aussi de créer un Centre de documentation et d'information ainsi qu'un espace multimédia, et d'envisager une ouverture du collège vers les associations.

«Le maître d'ouvrage nous avait laissés les mains libres, reconnaissent



Les architectes ont choisi trois matériaux : le verre, pour les façades et le CDI, la pierre, pour le belvédère, et l'aluminium pour les façades et la salle multimédia.

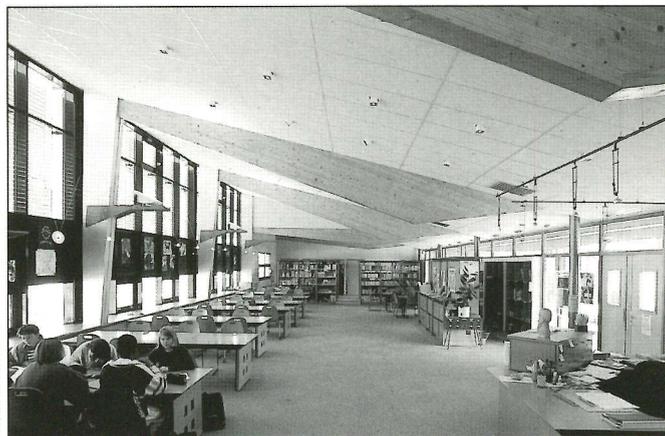


Photo : J.C. Camus

tionnel : 250 personnes ont travaillé sur le collège de La Charme. Ce type de chantier ne peut alors s'adresser qu'à des groupes, et des ingénieurs sont d'ailleurs venus de l'extérieur pour renforcer l'équipe locale...

"Avec ces opérations «coup de poing», nous n'avons pas la possibilité matérielle de travailler correctement, remarque Loïc Bouffard. Il y a forcément des tensions. Cette situation, à mon sens, ne peut être qu'exceptionnelle et ne peut, en tout cas, servir d'exemple pour d'autres constructions, si l'on veut éviter de fragiliser un peu plus les entreprises locales. C'est un challenge, poursuit-il, qui ne doit pas se renouveler trop souvent."

Certes, le chantier de La Charme s'est mieux passé que les précédents, "parce que nous profitons d'une certaine expérience, d'une réflexion et de connaissances techniques acquises sur ce type de bâtiment, ajoute-t-il. Mais il est impensable que les entreprises du bâtiment, qui restent le plus souvent des PME, se transforment en profondeur pour répondre à cette demande." Toujours est-il que deux autres opérations sont d'ores et déjà programmées, en 1997, pour les collèges Saint Exupéry, à Lempdes, et de l'Oradou à Clermont-Ferrand. 

(1) Bâtiment 63, bulletin de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Puy-de-Dôme, mars 1996.

Pour le collège Teilhard de Chardin, à Chamalières, les architectes ont regroupé les disciplines dans chaque bâtiment et installé, au centre du dispositif, le Centre de documentation et d'information, pour inciter les élèves à le fréquenter.

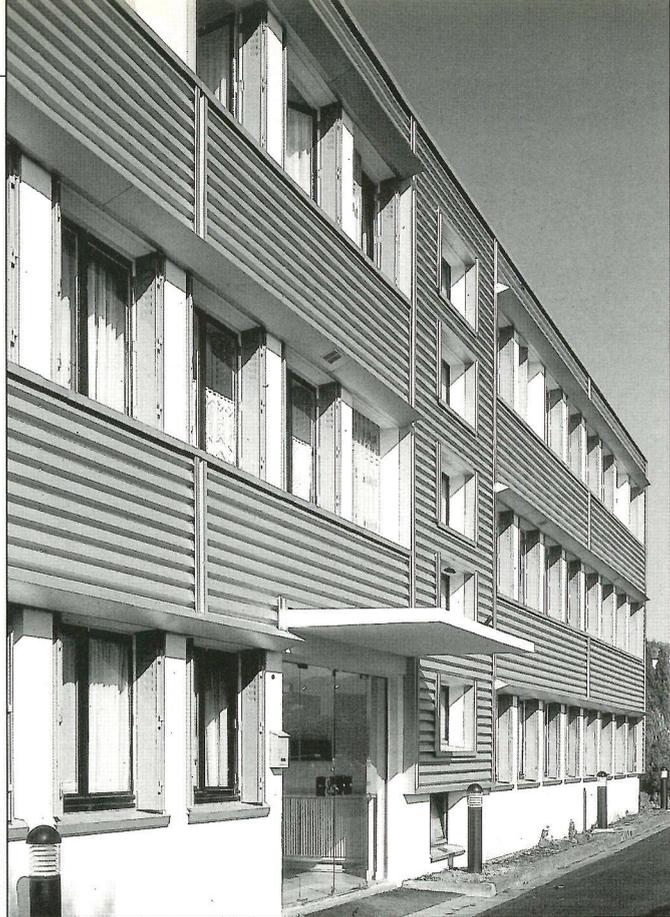
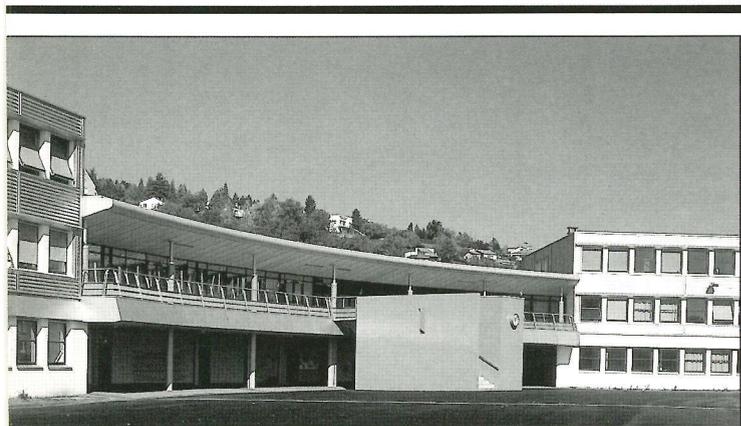


Photo : J.C. Camus

de difficile où la main d'œuvre se fait plus rare, délaissant alors les autres chantiers. Pendant ce temps, elles arrêtent leurs démarches commerciales et ne préparent plus l'avenir. Un phénomène que l'on rencontre aussi chez les architectes. D'autres ne répondent pas

estimant ne pas être à la hauteur. Et dans certains cas, le marché échappe aux entreprises locales. Dans ce cas-là, quels peuvent être les avantages pour l'économie régionale ? s'interroge Loïc Bouffard. Il faut en plus un encadrement sans commune mesure avec un chantier tradi-



les architectes. *Après chaque réunion, nous établissons un scénario, qui était ensuite discuté. C'est une procédure assez lourde mais extrêmement riche pour pénétrer la vie intime de l'établissement».*

Un fonctionnement plus cohérent

Dans leur projet, les architectes ont proposé une liaison entre les différents bâtiments, afin d'apporter la cohérence qui manquait au fonctionnement de l'établissement. Ils ont imaginé également de regrouper les disciplines dans chaque bâtiment et d'installer, au centre du dispositif, le CDI, pour inciter les élèves à le fréquenter.

Pendant la durée des travaux, l'établissement a continué de fonctionner normalement, en respectant bien sûr la sécurité des élèves. La réhabilita-

tion des deux bâtiments, la construction du CDI et de la salle multimédia étant réalisées pendant les vacances scolaires. Le programme portait sur la sécurité des élèves, la mise aux normes pédagogiques et l'embellissement du collège. Afin de respecter scrupuleusement les délais, tant aux niveaux des études que du chantier, les architectes ont établi une méthode de travail qui leur permettait de régler au départ tous les détails et de maîtriser la préparation le mieux possible.

Maître d'ouvrage :

Conseil Général du Puy-de-Dôme

Architectes :

SCP Patrick Léaud, Jean-Pierre Rambourdin et Vincent Rivoire

PHOTOGRAPHIES D'ARCHITECTURES



Architecte: Claude Gaillard

REPORTAGES / PHOTO THEQUE

CHRISTOPHE CAMUS

CLERMONT-FERRAND / Tél.-Fax : 04 73 90 64 41



Auvergne Architectures : Dans quel état avez-vous trouvé les collèges lorsque l'Etat vous a transmis cette responsabilité, dans le cadre de la décentralisation ?

Jacques Barrot (Président du Conseil Général de la Haute-Loire) : En 1986 quand l'Etat a confié aux Départements la gestion des collèges, ces derniers étaient en mauvais état, les normes de sécurité n'y étaient pas respectées, de nombreux établissements présentaient des défauts importants.

Georges Chometon (Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme) : Le département a récupéré 61 collèges publics dans un état de

conservation très inégal. Quelques-uns étaient bien entretenus, de nombreux étaient médiocres et le reste... peu élégant à transmettre.

Gérard Dériot (Président du Conseil Général de l'Allier) : Le livre blanc des collèges (publié en 1986 lorsque nous avons hérité des établissements) qui servit à l'élaboration du premier plan quadriennal, donnait une juste vision de la diversité des collèges. L'image en était très contrastée avec des établissements centenaires, notamment en zone urbaine, en assez mauvais état, des collèges ruraux généralement bien entretenus mais disposant de nombreux préfabriqués, et quelques nouveaux collèges comme ceux de Bellevue-sur-Allier, Le Donjon et Saint-Yorre.



Le point de vue des Présidents

Le collège Anne de Beaujeu à Moulins
Architectes :
SCP Guy Aujames, Marc Perrin et Bruno Recoules.

"Auvergne Architectures" a donné la parole aux présidents de Conseils Généraux, maîtres d'ouvrage de tous ces collèges.

A.A. : Pouvez-vous nous préciser les raisons principales qui vous ont amené à effectuer des travaux dans les collèges : vétusté, sécurité insuffisante, nouveaux besoins (salles de sports, C.D.I., restauration sous forme de self-service)... ?

Jacques Barrot : Devant l'ampleur de la tâche à accomplir et du financement à mettre en place, nous avons tout d'abord exécuté les travaux de mise à niveau et de sécurité (certains établissements ont vu leur installation électrique refaite complètement) mais il a fallu parallèlement faire face à des aménagements pédagogiques, liés à l'émergence de besoins nouveaux : cela a été le cas avec les salles de technologie et les centres de documentation.

Georges Chometon : Vous avez résumé les besoins. Certains présentaient une sécurité insuffisante - nous avons hérité notamment de sept collèges de type "Pailleron" -, d'autres étaient vétustes et beaucoup de collèges exigeaient des transformations pour améliorer la restauration en libre service, créer des salles de sports, etc.

Gérard Dériot : Aujourd'hui, le collège dont l'enseignement fait appel à de plus en plus d'équipements et de matériels sophistiqués (technologie, informatique) et qui a pour mission de recevoir tous les adolescents, puisque l'obligation scolaire s'achève à 16 ans, se doit d'être accueillant.

C'est ce qui a justifié en partie le contenu du 1^{er} plan quadriennal (1987-1990) du Conseil Général. Ainsi, les travaux de rénovation des vieux collèges urbains et les travaux d'urgence liés à la sécurité ont été immédiatement entrepris. De même, le Conseil Général s'est attaché à supprimer les préfabriqués. Cette suppression a permis de construire de nouveaux bâtiments mieux intégrés à leur environnement tout en étant parfaitement fonctionnels.

Le 2^e plan quadriennal a concerné les collèges ruraux tels que les collèges de Cosne d'Allier, d'Huriel, de Bourbon l'Archambault et de Bellenaves qui sont des établissements modernes prêts à entrer dans le troisième millénaire. Le Conseil Général intervient à nouveau, depuis deux ans, sur les collèges centenaires Jules Ferry à Montluçon, Anne de Beaujeu à Moulins. La rénovation du collège des Célestins à Vichy fait également partie de ce 3^e plan. Il termine cette année son programme de travaux de sécurité et de conformité des collèges pour un montant global de 35 millions de francs.

A.A. : Existe-t-il une volonté de réaffirmer l'image des collèges dans la vie du département ? En poursuivant votre effort de réhabilitation, cherchez-vous à revaloriser le rôle de l'éducation dans notre société ?

Jacques Barrot : Les familles de la Haute-Loire ont toujours accordé une très grande importance à l'éducation de leurs enfants. Le Conseil Général s'inscrit dans cette tradition puisque, outre son action familiale et éducative, il investit dans l'équipement, l'entretien, le fonctionnement et la construction des collèges, 36 MF pour l'année en cours, mais également dans les transports scolaires et l'enseignement supérieur. L'ouverture de l'UT chimie-science des matériaux au Puy en 1995, fortement soutenu par notre collectivité, va dans ce sens.

Georges Chometon : C'est l'une des préoccupations du Conseil Général. Nous avons engagé de gros

efforts dans ce domaine, depuis plusieurs années, pour renforcer le rôle que doit jouer l'éducation dans notre société.

Gérard Dériot : La formation est une des priorités du Conseil Général. Elle se traduit par des investissements importants dans les collèges tant au niveau des bâtiments que des outils de travail mis à la disposition des élèves. Tous les collèges de l'Allier ont reçu une dotation en matériel informatique. Certains collèges sont même câblés.

Cette priorité se traduit aussi par la gratuité des transports scolaires (75 000 000 francs en 1997) et par notre effort également significatif en primaire, avec l'aide du Département aux communes pour encourager la pratique de la natation scolaire, comme dans l'enseignement supérieur avec l'I.U.F.M. ou le financement du plan Université 2000 dont la construction de l'I.U.T. de Moulins. On peut difficilement dissocier le contenant du contenu, c'est-à-dire les locaux, des outils pédagogiques.

A.A. : En rénovant les collèges situés en milieu rural, espérez-vous maintenir la vie dans les communes ?

Jacques Barrot : Le Département a l'ambition de permettre à près de 12 000 élèves qui fréquentent les collèges d'évoluer dans des espaces conviviaux et agréables, tout en bénéficiant des technologies adaptées à notre époque. Il est clair que cette action va dans le sens d'un équilibre de vie sur notre espace départemental, et l'investissement que représente le ramassage scolaire traduit bien

cette exigence d'harmonie et d'équilibre.

Georges Chometon : Sinon maintenir du moins prolonger, le collège étant un élément structurant de premier plan.

Gérard Dériot : Le collège est un centre culturel et de vie sociale en milieu rural. Il importe de lui donner les moyens d'exister. Il représente dans certains points du département le deuxième employeur de la commune. Ces collèges ruraux bénéficient d'équipements de pointe. Elèves et enseignants n'ont rien à envier aux collèges des centres urbains.

A.A. : Dans certains cas, les délais exigés pour effectuer les travaux paraissent bien courts, en particulier pour réhabiliter les collèges de type "Pailleron". Pourquoi n'évaluez-vous pas les travaux dans le temps en ayant recours à des "opérations-tiroirs" ?

Jacques Barrot : Si le Département a eu la chance de ne pas avoir de collège "Pailleron", il a dû restructurer complètement le collège Lafayette au Puy-en-Velay. Nous n'avons pas le choix, en effet, l'établissement installé dans les bâtiments anciens dont certains sont en partie inscrits aux Monuments Historiques, était dans un état de délabrement particulièrement avancé. L'importance du chantier (46 MF) nous a conduit à le programmer en quatre ans, ce qui a permis de conduire les travaux sans avoir à déménager les cours. Un système d'opération "témoin" a été mis en

place et seuls les logements et le sport ont dû trouver un autre site. C'est donc une illustration "d'opération-tiroir" puisqu'elle se déroule sur plusieurs exercices budgétaires.

Georges Chometon : Nous voulions éviter la désorganisation de la vie scolaire sur de longues périodes. Le mode opératoire ayant été trouvé (réflexion des usagers, programmations budgétaires, "majors" de la construction, architectes), il donne satisfaction à chacun : usagers, financeurs sans "à-coups". En revanche, pour les collèges construits selon des procédés traditionnels, le Conseil Général a choisi une autre solution, la remise en état par tranche fonctionnelle.

Gérard Dériot : La réhabilitation des collèges à ossature métallique s'est effectuée dans des délais forts courts à la demande de l'Etat. Le Département procède généralement avec méthode de manière à optimiser les conditions de travail pour les entreprises. A ce propos, le Conseil Général a voté trois programmations de travaux depuis 1986.



A.A. : Ne peut-on pas envisager d'autres solutions pour éviter les à-coups, souvent préjudiciables aux entreprises ? Il me semble qu'une collectivité comme la vôtre doit avoir un effet régulateur... ?

Jacques Barrot : Il me semble qu'en la matière, les collectivités locales n'ont rien à se reprocher, puisqu'elles sont à l'origine des 2/3 des commandes publiques, l'Etat étant nettement en retrait. Nous planifions au maximum nos investissements mais il est bien évident que nous devons répondre à des urgences, comme le collège Lafayette par exemple. On peut ajouter que le ratio d'investissement du Conseil Général de la Haute-Loire est l'un des plus élevés de France, à 41 % du budget. Cet effort de gestion profite de façon

constante à la commande publique et au secteur du BTP, puisque nous lançons maintenant l'opération de l'hôtel du Département dans la Haute-Ville du Puy.

Georges Chometon : Nous avons souhaité régler en quatre ans, cinq ans maximum, la reconstruction de sept collèges de type "Pailleron". Il y avait peut-être d'autres solutions, mais elles n'ont pas encore été trouvées à ce jour.

Gérard Dériot : Nous évitons, comme je vous le disais, les à-coups, sauf pour les travaux d'urgence. Pour les travaux programmables, la période de vacances scolaires s'impose aux entreprises comme au maître d'ouvrage. Nous essayons cependant de proposer leur réalisation pendant le temps scolaire, mais, cela ne peut convenir pour des travaux de restructuration importants.

A.A. : Les délais très réduits ne risquent-ils pas d'entraîner des malfaçons plus importantes ?

Jacques Barrot : Le chantier du collège Lafayette a été mené dans des conditions tout à fait normales et les travaux ont été exécutés sans précipitation par des entreprises locales, avec une gêne acceptable à la fois pour le chantier et pour la vie du collège grâce à la compréhension de tous

(utilisateurs du collège, entreprises et maître d'œuvre).

Georges Chometon : Non. Dans la même période, nous avons réalisé des travaux dans deux établissements. L'un était neuf et l'autre devait être restructuré de manière lourde, et les résultats n'ont pas été meilleurs.

Gérard Dériot : Les délais sont contractuels. Pour ce qui concerne l'Allier, le Département fait confiance aux maîtres d'œuvre.

Deux idées fortes résument le projet du collège Lafayette au Puy : réaliser une véritable ouverture sur la ville et créer un trait d'union entre les trois bâtiments successifs, en prévoyant un cheminement rationnel, léger et aérien, constitué de galeries et de passerelles extérieures protégées par des toiles tendues.

Maître d'ouvrage : Conseil Général de la Haute-Loire. Architectes : Didier Allibert, Alexandra Assimacopoulos, Philippe Boudignon et Bruno Chenu.

A.A. : Ne serait-il pas plus judicieux de construire des établissements neufs, mieux situés et dotés d'équipements sportifs ?

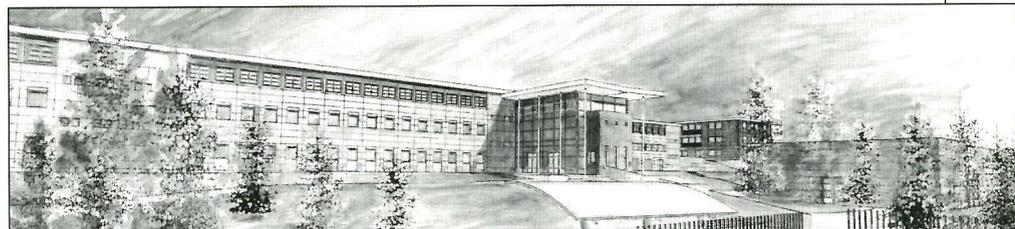
Jacques Barrot : La restauration du collège Lafayette situé en plein cœur du Puy-en-Velay dans des bâtiments anciens d'une architecture intéressante a permis de sauver un patrimoine de valeur et de maintenir la vie d'un quartier en évitant des déplacements des élèves à l'extérieur de la ville.

Bien entendu, le Conseil Général envisage après 10 ans de décentralisation de faire un bilan des travaux exécutés pour poursuivre dans les années à venir l'effort entrepris. Quant à construire des établissements neufs, est-ce bien raisonnable dans une

phase sans doute durable de baisse des effectifs en collège ?

Georges Chometon : Pas forcément, car nous avons négligé aucun des impératifs soulevés : salles de sports, pôles artistiques... selon les besoins.

Gérard Dériot : Votre remarque est vraie en ce qui concerne les équipements sportifs qu'il est difficile d'aménager au centre des agglomérations. Les collèges appartiennent à la vie de la cité, quand ils n'en sont pas les animateurs. Certains collèges ont une âme. Il convient, pour s'en convaincre, de rencontrer les "anciens". Une reconstruction, outre qu'elle nécessiterait des investissements difficiles à budgéter, ne répondrait pas à la demande des familles très attachées à leur collège au cœur de la cité.



Le collège de l'Oradou à Clermont-Ferrand
Architecte : Sextant Architecture.

A.A. : Envisagez-vous de poursuivre vos efforts dans ce secteur et à quelle hauteur ? Les collèges resteront-ils une de vos principales préoccupations ?

Jacques Barrot : Dans la mesure où les collèges font partie des compétences obligatoires du Département, dans la mesure aussi où le patrimoine dont nous avons la charge est important, il est clair que l'investissement en faveur des collèges est destiné à demeurer à un niveau élevé. Il est cependant trop tôt pour dire quelles sommes seront inscrites dans les budgets des années à venir.

Georges Chometon : Après la phase de réhabilitation des structures métalliques, nous poursuivons de

grandes réhabilitations traditionnelles ainsi que l'ouverture de quelques libre-services pour la restauration et de nouveaux locaux pour la pratique de sports et pour la technologie...

Gérard Dériot : Nous maintiendrons notre effort en direction des collèges, sachant qu'il dépendra inévitablement de l'évolution économique générale et de la démographie. La formation est, je vous l'ai expliqué, une des priorités du Conseil Général de l'Allier.

Les collégiens d'aujourd'hui seront les citoyens de demain. En leur offrant les meilleures conditions d'enseignement, nous les préparons à relever les défis de l'an 2000. Nous percevons, en outre, leurs préoccupations à travers le Conseil Général des Jeunes dont la séance d'ouverture se tiendra le 23 octobre prochain.

clin d'œil

Fuir



Le cyclope

4 heures - Maternelle Nestor Perret... Il y a longtemps, un petit bigleux attend sa mère sur le banc de bois qui sert de coffre et file tout le long du couloir, au-dessus de la tête, les patères en alu agressives et blessantes pour le cuir chevelu si on se relève trop vite, et encore au-dessus, le rayon là-haut qui file sous la fenêtre, tout là-haut avec le seul truc sympa du quartier accroché dessus : le taille-crayon à manivelle des maîtresses. Le petit bigleux est assis là, avec son pull bleu tricoté par sa mère qui n'a jamais vraiment su "gérer" (comme on dit aujourd'hui) une emmanchure. Il pourrait y mettre le casse-croûte sous les aisselles. Problèmes d'augmentations, de diminutions, de mailles perdues... C'est toujours un peu bizarre et effrayant l'effet chauve-souris en écartant les bras.

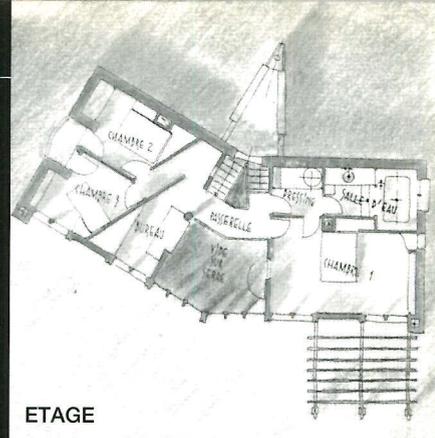
Le petit bigleux donc, attends... C'est l'heure des mamans. C'est marrant comme expression "l'heure des mamans". En fait, à l'époque, le petit bigleux, y disait pas comme ça ; pour lui c'était "la sortie". Vite, le plus vite possible. C'était déjà la haine profonde du 10x10 porphyre jaune qui sent la javel, les murs ton pastis ou verveine dont il ne connaissait pas encore (ce qui aurait pu être un soutien), la sortie, l'échappatoire. Maman, c'est la sortie, la laine rugueuse approximative, la fuite du jaune, de la javel, du verre de lait chaud sucré qui fait vomir, des grosses instits en blouse nylon rose, qui dégoûtaient des gros seins et du nylon (ce qui pour un garçon normal est un handicap), la fuite de tout ce que le petit bigleux détestait suprêmement, par dessus tout... l'école. L'école, ce truc qui ressemblait à une

caserne mais sans la musique (et encore Nestor, c'était pas le pire). Il faut reconnaître que ça a fait de sacrés progrès depuis. Vu de l'extérieur, l'école s'est bien améliorée, jusqu'à être très belle. Vu de l'intérieur, c'est peut-être toujours aussi détestable pour celui qui la subit. L'école est belle dehors, mais violente dedans, y paraît. On cause plus que de ça. Interdits les colts 45, les rasoirs et les cutters, faudra faire les trous et les découpages avec les dents. Dans la série des grandes paranos médiatico-spectaculaires, on a aujourd'hui la violence à l'école, en plus de la vache folle, du sida, des pédophiles, Dutroux dans la couche d'ozone. Même à la télé, y a trop de violence, on préfère la vulgarité putassière et racoleuse. En fait, le plus grand des fléaux, c'est la connerie mais y a pas d'antidote...

Je m'écarte du sujet, on cause, on cause et... le petit bigleux est toujours là qui attend d'être évacué, rapatrié au plus vite vers un monde normal. Une envie pressante lui tord le boyau principal. Bien sûr, il y a les petites cuvettes en porcelaine blanche qui l'appellent ; on les voit là-bas, de l'autre côté du couloir, par la porte entrouverte. Y aller serait la solution raisonnable mais tellement dangereuse ! Si on ne le trouvait pas là où il est censé être... catastrophe, la mère qui repart, l'école fermée, la nuit sur le pot dans le noir. Impossible. Alors, le petit bigleux fait le meilleur choix, endure la honte, la sensation chaude, encombrante et lourde dans le fondement, collé au banc... L'humiliation plutôt que l'abandon. Se tirer avant tout, même au prix de quelques pertes... Fuir au prix de quelques réprimandes, les pattes en canard, mais fuir.

Savoir-faire La maison à Bostfaucher

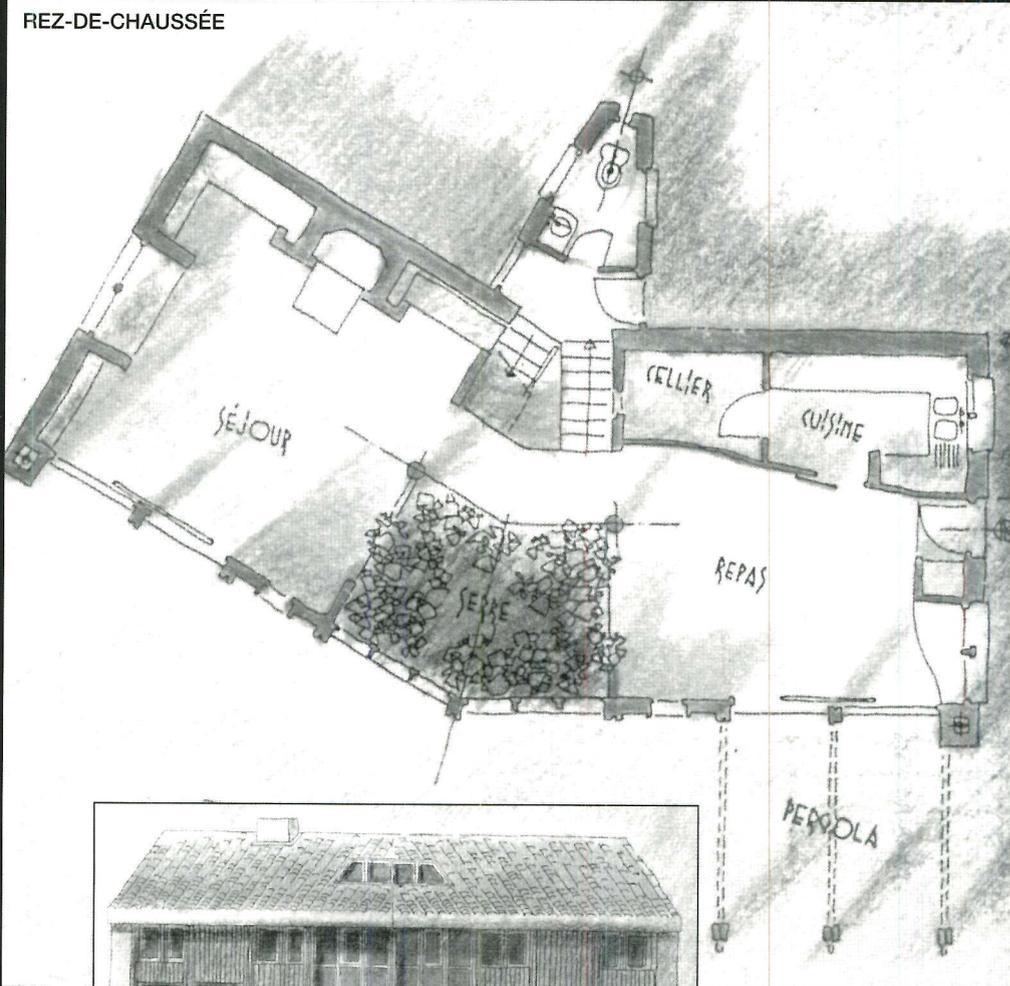
Marsac - en - Livradois



ETAGE

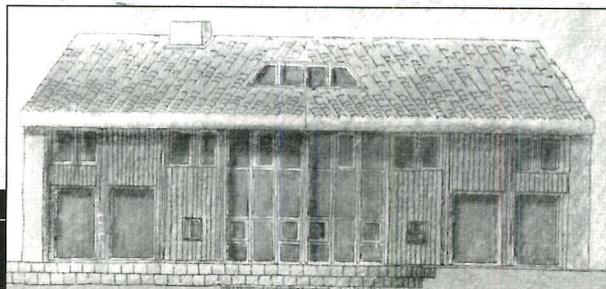


REZ-DE-CHAUSSÉE



Deux carrés reliés par un jardin d'hiver de forme trapézoïdale composent cette maison couverte d'une toiture monopente. La façade Sud, en bois et verre, s'ouvre sur la vallée d'Ambert alors que la façade Nord, sans ouverture, est adossée à la forêt. Cette maison de 130 m² habitables abrite les pièces de jour (le séjour, la salle à manger et la cuisine donnant sur un cellier) au rez-de-chaussée, trois chambres, un coin bureau avec vue sur la serre et deux salles d'eau à l'étage.

Architecte :
Georges Floret





Une forme inattendue

C l e r m o n t - F e r r a n d

Pour la construction de ces logements sociaux, André Grespan, l'architecte, a rencontré trois types de contraintes : un terrain en forme de losange assez prononcé, de fortes

nuisances venant de l'avenue Edouard Michelin et un vis-à-vis inévitable avec un autre immeuble d'HLM.

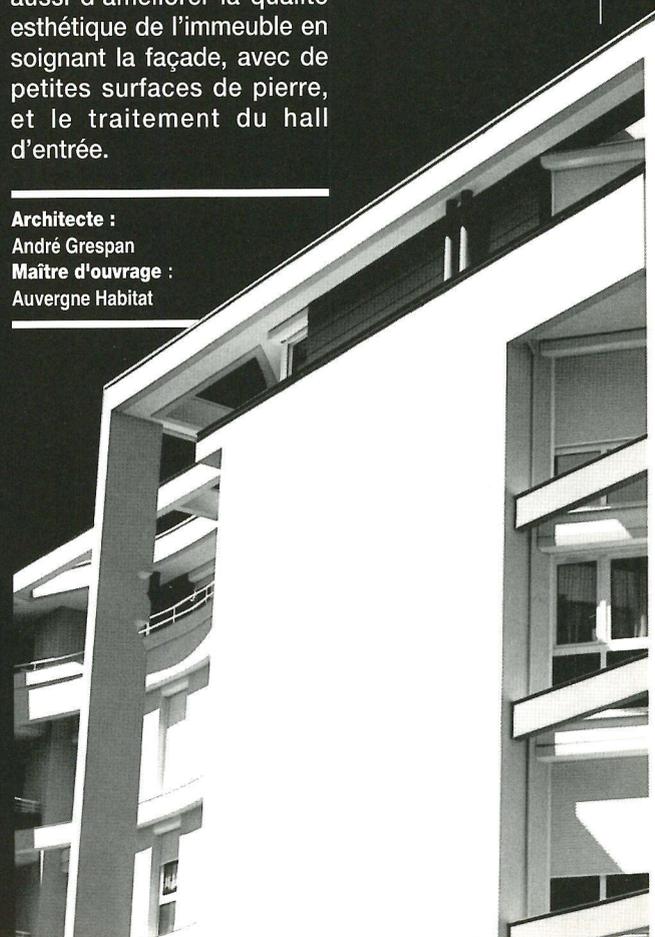
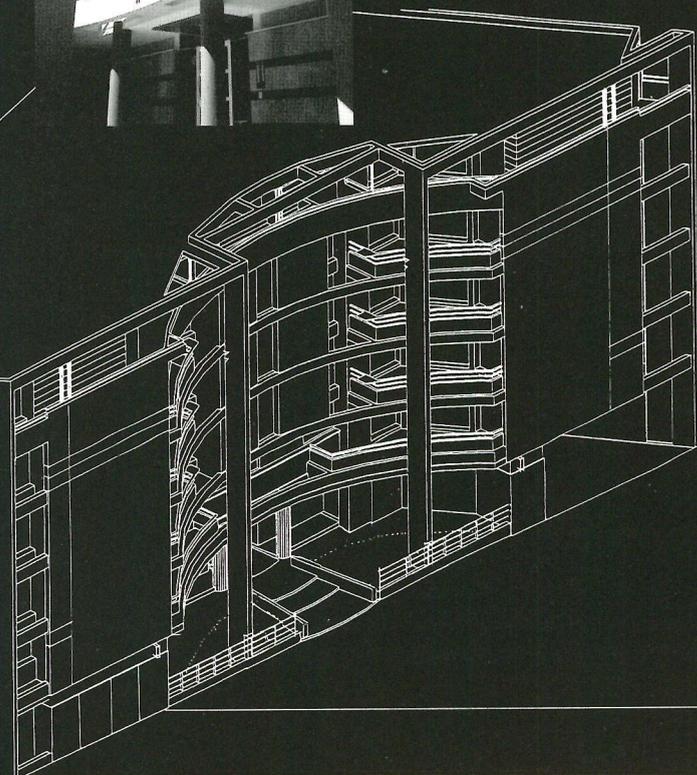
Sa réponse est en fait assez inattendue. Tout en éloignant les fenêtres et les balcons de l'alignement de l'avenue, pour atténuer le bruit, il a choisi une forme concave pour la partie centrale et joué habilement entre les parties pleines et les baies vitrées pour casser la monotonie avec les immeubles alentours.

« Cette implantation donne aux pièces de jour des perspectives en biais plus agréables et mieux orientées, précise l'architecte. Elle permet aussi de réserver, en pied d'immeuble, une surface végétale bienvenue dans une avenue totalement dépourvue de plantations ».

La volonté du maître d'ouvrage de traiter le logement social sans discrimina-

tion par rapport aux résidences privées lui a permis aussi d'améliorer la qualité esthétique de l'immeuble en soignant la façade, avec de petites surfaces de pierre, et le traitement du hall d'entrée.

Architecte :
André Grespan
Maître d'ouvrage :
Auvergne Habitat



observatoire des concours

carnet

Le Conseil de l'Ordre souhaite la bienvenue aux confrères récemment inscrits à notre Tableau : Luc Barnichon, Pascal Barraus, Jean-Philippe Honoré, Kamal Isselmane, Geneviève Jourde.

Philippe Baticle a pris ses fonctions de Directeur Régional de l'Environnement à la date du 15 avril 1996, succédant à Bruno Relave parti à la retraite. Le Conseil est tout particulièrement heureux d'accueillir Philippe Baticle, Architecte et Urbaniste en Chef, de l'Etat, puisqu'il assurera désormais les fonctions, prévues par les textes, de Commissaire du Gouvernement auprès de notre Conseil.

En remplacement de Patrice Magnier nommé Préfet de la région Alsace, François Leblond a été nommé Préfet de la région Auvergne.

Philippe Pontaven, Sous-préfet à Dieppe (Seine-Maritime), a été nommé Préfet du Cantal, à compter du mois de septembre 1996, en remplacement de Marie-Françoise Haye-Guillaud, nommée Préfet du Cher.

PRÉCISION

Dans l'article consacré aux futurs aménagements de l'usine des Carmes, nous avons attribué à Pierre Gardavaux l'établissement d'une charte architecturale pour ce projet alors que l'étude portait sur le site de Cataroux. Que les architectes ayant participé au concours des Carmes, Pierre Gardavaux et le Groupe Michelin veuillent bien nous excuser de cette erreur.

Lieu	Projet	Maître d'ouvrage	Date sélection & Représentants CROA	Equipes retenues	Date sélection lauréat & Représ. CROA	Lauréat jury	Coût travaux
DURTOL Puy-de-Dôme	Restructuration de la clinique médicale de cardio-pneumologie	Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les Mines	04/04/96 Lanquette	Barbosa-Léaud-Rambourdin-Rivoire / Atelier Z / Bosser-Chavart-Marquet / Ad Quatio-Bosloup-Ravoux /	10/10/96 Lanquette	Ad Quatio-Bosloup-Ravoux	56 MF HT
CERILLY Allier	Construction d'un centre de loisirs aquatiques	Syndicat Mixte pour le Développement et l'Aménagement Touristique du Pays de Tronçais	24/04/96 Courtial, Montrieul	Arcos Architecture-Faye-Tournaire-Vernet / Faye-Hoeltgen-Lerner-Ménis-Noailhat / Kergrohenn-Désormières /	08/07/96 Courtial, Montrieul	Arcos Architecture-Faye-Tournaire-Vernet	12 MF HT
ENNEZAT Puy-de-Dôme	Biopôle Clermont-Limagne : création de l'Hôtel d'entreprises n° 2	Communauté de Communes du canton d'Ennezat	10/05/96 Ameil D., Rossato	Bresson-Combes-Ondet / Fabre-Speller / Bosloup-Ravoux /	17/06/96 Ameil D., Rossato	Bosloup-Ravoux	6,8 MF HT
MONTLUÇON Allier	Extension et modernisation d'Athanon	Ville de Montluçon			11/06/96 Courtial	Foulet	
COMMENTRY Allier	Construction d'une structure d'hébergement pour personnes âgées	Office Public d'HLM de Commentry			13/06/96 Courtial	Maret	6,5 MF HT
COURNON D'AUVERGNE Puy-de-Dôme	Restructuration et extension des locaux de la Mairie	Ville de Cournon d'Auvergne	26/06/96 Allibert	Faget-Gendre-Ressouche-Gonin A. et L. / Léaud-Rambourdin-Rivoire / Sextant /	03/10/96 Allibert	Faget-Gendre-Ressouche-Gonin A. et L.	7,5 MF HT
CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme	Hôpital Gabriel Montpied Restructuration du bureau des entrées	Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand			06 et 13/09/96 Allibert, Mazoyer	Fabre-Speller	3 MF HT
LE PUY-EN-VELAY Haute-Loire	Réhabilitation du Gymnase Massot	Ville du Puy-en-Velay			09/07/96 Courant, Courtial	Berger-Chabanne-Dupré-Miramand /	50 MF HT
BLAVOZY Haute-Loire	Réalisation de logements individuels	Office Public d'Aménagement et de Construction de la Haute-Loire			22/07/96 Courant	Besançon / Magaud / Miramand / proposés au maître d'ouvrage	7,5 MF HT
CHAZEMAIS Allier	Construction d'une Maison d'enfants à caractère social	Maison d'enfants à caractère social de La Bouchatte			27/08/96 Courtial	Maret	5,5 MF HT
YDES Cantal	Extension de la MAPAD	Office Public d'HLM du Cantal			14/08/96 Courant, Courtial, Maffet	Juillard F.	4 MF HT
MONTLUÇON Allier	Réhabil. de l'immeuble La Montuconnaise et réalisation d'un centre de formation profession.	Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon-Gannat	02/09/96 Courant, Courtial, Maffet	Delamare / Maret / Kergrohenn /	04/10/96 Courant, Courtial, Maffet	Kergrohenn	8,5 MF HT
YZEURE Allier	Construction de 60 lits d'hébergement de personnes âgées	Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure	24/09/96 Gendre	Soulas-Jourde / Bourdiel-Esteves / Lerner-Ménis-Noailhat /			
PONT-DU-CHATEAU Puy-de-Dôme	Humanisation et restruc. de la Maison de retraite et de cure médicale "Le Cèdre"	Maison de retraite et de cure médicale "Le Cèdre"	10/09/96 Lanquette	Léaud-Rambourdin-Rivoire / Soulas / Berger-Manaud-Bertherat-Van Le /			13,3 MF HT
VICHY Allier	Réhabilitation du Collège des Célestins	Département de l'Allier	06/09/96 Courtial	Aujames-Perrin-Recoules / Bresson-Combes-Ondet / Bruhat-Thomas-Bouchaudy / Marol / Martin /	18/09/96 Courtial	Bruhat-Thomas-Bouchaudy-Martin	15 MF HT

annonces

DEMANDES D'EMPLOI

Architectes

Béal David,
04 77 53 28 47 ou
04 77 47 03 45

Jouan Ronan,
02 97 54 29 37 HB

Pichon Claire-Lise
04 77 33 50 41

Pirollo
02 33 25 67 01

Dessinateur

Rodde Isabelle,
04 73 72 22 21

Dessinateur DAO

Piazzon Philippe,
02 33 25 35 32

Dessinateur-mètreur

Laurent Richard,
04 73 31 40 43

Dessinateurs-projeteurs

Chauvin Eric,
05 55 28 60 21

Dassaud Bruno,
04 73 38 99 77

Secrétaires

Alard Dominique,
04 67 92 46 23

Falchero Monique,
04 73 35 30 85

Redon Stéphanie,
04 73 91 80 37

Secrétaire-comptable

Dauphin Catherine,
04 73 38 49 99

Divers

Laurelut Yvon, étudiant
5^e année architecture,
04 73 35 05 57

Maillard Frédéric,
collaborateur d'architecte,
02 41 92 29 47

Architecte département
Aveyron cherche confrère
pour diriger agence
5 salariés. Association
envisageable.
S'adresser à André Carla
Tél. 05 65 60 33 23
heures de bureau.

VENTE DE MATÉRIELS

A vendre **Traceur** NCAD
SP 2100 format A0,
prix 20 000 F HT.
Tél 04 71 02 22 00,
Fax 04 71 02 30 04.

Architecte vend **meuble à plans** type Graphitec.
Prix à débattre.
Tél. heures de bureau
04 73 42 13 00.

Transmettez vos annonces au secrétariat
du Conseil de l'Ordre
Fax 04 73 34 39 09

Le Secrétariat de l'Ordre est à votre disposition
pour tous renseignements complémentaires (C.V., etc.).



Je m'abonne

Je désire recevoir les trois prochains numéros
d'Auvergne Architectures au prix spécial
de 50 francs.

Je recevrai par ailleurs les invitations aux manifestations organisées
par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

Envoi du bulletin d'abonnement et du règlement (chèque de 50 F ou 90 F pour l'étranger)
à l'Ordre des Architectes - Région Auvergne - 40, boulevard Charles de Gaulle
63000 Clermont-Ferrand

Nom

Société ou Organisme

Adresse

Code postal Ville

Date Signature

ABISCH

T U I L E S

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND

GROUPE

LAUFEN

35 USINES DANS LE MONDE

Le spécialiste de la toiture à très faible pente :

LA PANNE

LA GR 123

La seule gallo-romane pouvant se poser à 10°, "12 au m²"

Une gamme complète pour toutes les zones

Un grand choix de coloris

Distributeur des tuiles plates LAUFEN

ABISCH

T U I L E S

18, rue Ledru - 63000 Clermont-Ferrand - Tél. 04 73 93 63 70 - Fax 04 73 93 56 28

Vous avez un projet à réaliser ? Consultez

**Spécialistes en
papiers peints
et revêtements
muraux**

Distributeur de toutes
les marques



**Spécialistes en
peinture façade,
décoration et
traitement du bois**

Distributeur régional
SIKKENS, LUCITE,
MONTANA, ALLIGATOR

ARVERNA

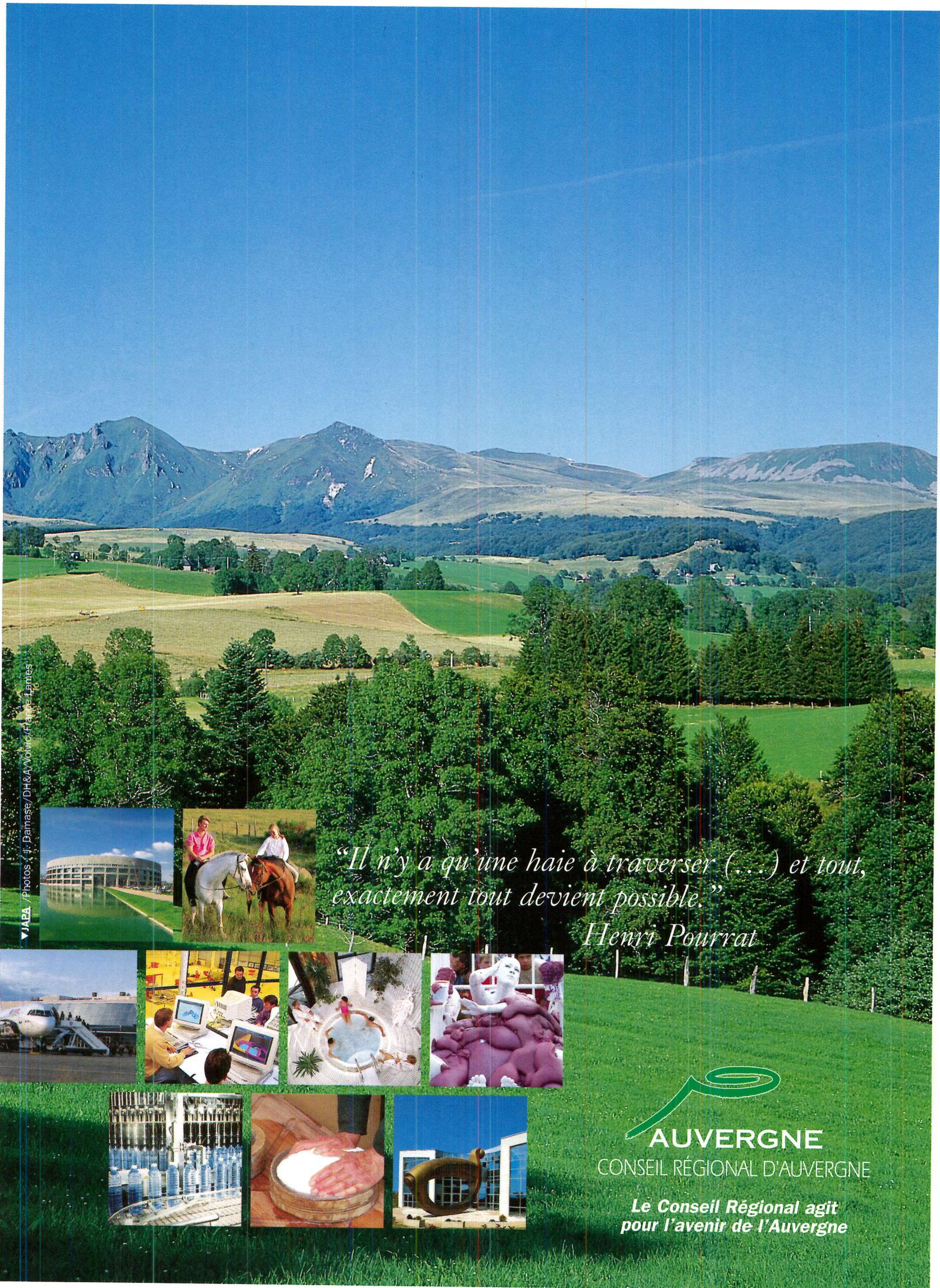
MAISON LAVIE FONDÉE EN 1883

ARVERNA est à votre service pour vous fournir

- des collections, des échantillons, des nuanciers
- des documentations techniques, des notices de pose
- des prix

M. NYAULT et tous ses collaborateurs ont acquis
une très grande expérience sur les chantiers de leurs
1 300 clients entrepreneurs de plâtrerie peinture depuis
de nombreuses années

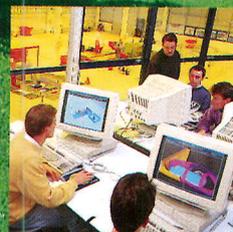
**Magasin de décoration, 4, place de la Victoire • Hall de choix et dépôt, 20, rue d'Amboise (parking) Clermont-Ferrand
tél. 04 73 91 32 86 • fax 04 73 90 89 87**



YABA / Photos: J. Dalmase / DH&A / Nolice / France 3 Limes

“Il n’y a qu’une haie à traverser (...) et tout, exactement tout devient possible.”

Henri Pourrat



AUVERGNE
CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

Le Conseil Régional agit pour l'avenir de l'Auvergne